VOL. XXVIII N°. 5 SEPTEMBRE-OCTOBRE 1949

LA REVUE AGRICOLE

DE

L'ILE MAURICE

RÉDACTEUR : G. A. NORTH COOMBES

SOMMAIRE

PAGES

Notes et Actualités :

Notre nouveau Gouverneur — Visite de MM. R. Coste et R. Payet — Résultats d'examen de technologie sucrière — M. Jacques Dupont — A la Chambre d'Agriculture. 223

Chambre d'Agriculture de l'Ile Maurice :

Rapport du Président sur l'exercice 1948-49 225

Documentation technique 277

(a) Industrie sucrière
(b) Agronomie générale

Statistiques :

1o. Climatologie 288

MAURICE

THE GENERAL PRINTING & STATIONERY COMPANY LIMITED
P. CHASTEAU DE BALYON—Administrateur
23, RUE SIR WILLIAM NEWTON

1949

Comité de Direction

Délégués de la Société des Chimistes et des Techniciens des Industries Agricoles de Maurice :

MM. G. A. NORTH COOMBES
P. HALAIS
A. LECLÉZIO (Trésorier)
V. OLIVIER (Secrétaire)

Délégués de la Chambre d'Agriculture :

MM. J. DOGER DE SPÉVILLE (Président)
A. WIEHE

Délégué de la Société des Éleveurs :

HON. T. MALLAC

Délégué du Département d'Agriculture :

M. W. ALLAN, O.B.E.

Rédacteur :

M. G. A. NORTH COOMBES

Les manuscrits doivent parvenir au Rédacteur, à son adresse, Vacoas, au moins deux mois avant la date de publication.

Lorsque les articles sont accompagnés de schémas, ceux-ci doivent être du même format que la revue (24 x 17 cms.) ou occuper une page pouvant être pliée dans un sens seulement.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées au Trésorier, c/o Forges Fardieu, Ltd., Port Louis.

ABONNEMENT:

ILE MAURICE . . . Rs. 12 PAR AN
ÉTRANGER . . 15 " "

NOTES ET ACTUALITES

Notre nouveau Gouverneur

La Revue Agricole prie Son Excellence Sir Hilary Rudolph Robert Blood, K.C.M.G., M.A., L.L.D., et Lady Blood d'agréer ses souhaits respectueux de bienvenue et d'heureux séjour à Maurice.

Notre nouveau Gouverneur est un ancien combattant de la guerre 1914-18. Il débuta dans l'administration coloniale à Ceylan en 1920. Six années plus tard, il fut attaché au Bureau des Colonies et, peu de temps après, fut nommé secrétaire colonial à la Grenade. De 1934 à 1942, Sir Hilary fut secrétaire colonial à Sierra Leone, avant d'être nommé gouverneur de la Gambie. Avant de nous arriver, Sir Hilary Blood était gouverneur de la Barbade. Dans le discours qu'il prononça après la prestation de serment, Sir Hilary dit notamment : " .. if I am to take my full and appropriate share in the business of governing, I must learn as speedily as possible as much as I can about Mauritius, its dependencies, and its people at first hand. To do this I must travel widely. I prefer to learn my job in the towns and villages, on the estates, in the factories, in the schools and institutions, rather than by reading office files, or listening to long arguments... ".

Visite de MM. R. Coste et R. Payet

A la fin du mois d'août, nous sont arrivés, en tournée officielle, M. R. Coste, directeur des Services Agricoles, et M. R. Payet, président de la Chambre d'Agriculture, à la Réunion. Ils sont restés une semaine à Maurice et ont visité le département de l'Agriculture et ses annexes, la sacherie de Quatre Bornes, le Jardin des Pamplemousses, de nombreuses propriétés et usines, etc. Des discussions eurent lieu à la Chambre d'Agriculture dans le but de jeter les bases d'une coopération scientifique et agricole plus étroite, sujet amorcé déjà quelques semaines auparavant lors de la visite de M. W. Allan, O.B.E., et du major P. Hein, à la Réunion.

Résultats d'examen de technologie sucrière

MM. Robert Baissac, Sydney North Coombes, André Chauveau, Lindsay Lincoln, Alfred Orian, Serge Mariette, Raymond Thélémaque et René Bourgault du Coudray ont réussi à l'examen final de technologie sucrière de " City and Guilds " tenu le 3 mai dernier au Collège d'Agriculture.

M. Jacques Dupont

M. Jacques Dupont de Rivalz St. Antoine qui fut lauréat du Collège d'Agriculture en 1945 est rentré dans la colonie il y a quelques semaines après avoir obtenu le B.Sc. (Chemical Engineering) de l'Université de Bâton-Rouge, Louisiane, U.S.A.

A la Chambre d'Agriculture

Il y a quelques semaines, M René Maingard de Ville-ès-Offrans fit une intéressante causerie à la Chambre d'Agriculture sur le développement des industries secondaires à Maurice, notamment celle de la fibre d'aloès. M. Maingard s'est tenu au courant des progrès faits dans l'utilisation des résidus de l'usinage des feuilles de sisal et de *Furcræa*. Il a aussi fait part à ses auditeurs de ses vues sur les cultures de moindre importance qui viennent bien à Maurice. M. Maingard a eu l'heureuse idée de faire publier sa causerie sous forme de brochure.

Le rapport de la Chambre pour l'année 1948-49 constitue un document de haute importance pour tous ceux qui s'intéressent aux questions agricoles à Maurice. Comme de coutume, nous le reproduisons *in extenso*, pensant que la majorité de nos lecteurs préféreront le lire intégralement que résumé.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Rapport du Président sur l'exercice 1948-49

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Président sur les travaux de la Chambre pendant l'exercice 1948-49.

Comme vous le savez, la présidence de la Chambre a été occupée durant l'exercice écoulé par M. Raymond Hein qui a quitté la colonie en congé le 7 mai dernier. Il n'a pas été possible à M. Hein d'achever la rédaction de son rapport avant de nous quitter, mais il va sans dire que le présent rapport a trait aux activités de la Chambre durant sa présidence.

CHAPITRE 1ER — COMMISSION ECONOMIQUE

Mon prédécesseur dans son rapport de l'année dernière vous a longuement entretenus des travaux de la Commission Economique qui visita la colonie d'octobre 1947 à juin 1948, mais il s'est abstenu de porter aucun jugement sur cette enquête qui était alors en cours.

Il est juste que, maintenant cette enquête terminée, nous essayions ensemble d'en tirer quelques conclusions.

Le rapport de la commission se compose de trois parties distinctes, dont seule la première a été publiée jusqu'ici.

Le Tome I contient une courte préface du président de la commission, un résumé des conclusions et des recommandations des divers comités nommés par la commission, quelques commentaires du président de la commission sur certaines de ces recommandations et conclusions, et des réponses aux 44 questions posées à la commission avant son départ de l'Angleterre, par le Gouvernement de Maurice, croyons-nous.

Le Tome II reproduira *in extenso* les rapports des divers comités, et le Tome III contiendra les données statistiques et autres chiffres recueillis par la commission durant ses travaux.

Il est bon, je crois, de faire remarquer que les rapports de ces comités ont subi des modifications parfois importantes au cours des discussions qui eurent lieu au Comité Central de la Commission auquel ils furent soumis ; de plus, bon nombre de membres qui siégeaient à ces comités n'ont pas eu l'occasion de voir ces rapports dans leurs formes finales et d'y apposer leurs signatures. Ce serait donc une erreur de supposer que les conclusions et les recommandations qui y sont contenues représentent les vues de tous les membres composant ces comités ou même de la majorité de ces membres.

Il y a également lieu de préciser que les 238 " recommandations " de ces comités ne sont pas toutes des recommandations à proprement parler, mais des constatations de faits ; par ailleurs la Chambre a eu l'occasion de s'apercevoir qu'elles ne sont pas toujours un résumé fidèle des vues exprimées par les comités en question. En outre, beaucoup de ces " recommandations " préconisent des mesures qui étaient déjà en vigueur, ou qui avaient reçu un commencement d'exécution, telles la création d'un bureau de statistiques, la comptabilité uniforme des propriétés sucrières, la centralisation et l'amalgamation des usines, etc. Il faudrait donc se garder de tirer des conclusions trop hâtives, de ces résumés et bien se mettre en présence du texte complet avant de se faire une opinion.

Il serait difficile de tenter une analyse des travaux de la commission ; tant de questions semblables ont été traitées par des comités différents, que chacun pourrait y trouver un nombre suffisant de citations pour justifier ses opinions. C'est d'ailleurs ce qu'à fait, tout-à-fait à sa manière, l'organe du *Fabian Bureau* dans son numéro de janvier 1949. Cet article d'*Empire* fut reproduit dans la presse locale, et nous laissons le soin à ceux qui ont pris part aux travaux de la commission, ou qui ont seulement lu les rapports des divers comités, d'apprécier les commentaires d'*Empire*.

Tout ceci dit, nous nous devons de rendre un sincère hommage au labeur infatigable, à l'intelligence et à la perspicacité du président de la commission, M. J. H. Gorvin, C.B.E., qui a véritablement accompli un travail gigantesque. Nous ne partageons certes pas beaucoup des opinions qu'il a exprimées ou que certains comités ont exprimé, mais il nous est un plaisir de reconnaître qu'il a soumis à notre jugement un nombre considérable de faits qui ont trait à la vie économique du pays et qui méritent de retenir toute notre attention.

La Chambre a déjà été invitée par le Gouvernement à faire connaître ses vues au sujet d'un grand nombre de questions soulevées par la commission ; ces vues se trouvent résumées au cours de memorandums et de lettres qui sont publiés en appendice à ce rapport. (*Appendice " A "*)

Nous sommes heureux de constater que le Gouvernement ne s'est pas contenté de classer le rapport, mais se propose de donner effet à celles des recommandations qui, après examen, lui paraîtront susceptibles d'apporter une amélioration à l'économie générale du pays et à l'industrie qui en est responsable — du moins, nous l'espérons.

CHAPITRE IIÈME — INDUSTRIE SUCRIÈRE

COUPE 1948.

Dans le rapport qu'il vous faisait au mois de juin 1948, mon prédécesseur exprimait l'espoir que notre coupe atteindrait le chiffre de 375,000 tonnes. Des circonstances favorables ont non seulement permis à ces espérances de se réaliser, mais nous ont conduits au chiffre record de

392,000 tonnes métriques. (Ce chiffre est sujet à être modifié lorsque les pesées officielles des Docks seront connues).

Plusieurs facteurs sans doute ont concouru à ce magnifique résultat: accroissement de la superficie récoltée, saison excellente durant la période de maturation, absence de cyclones, propagation de notre remarquable M 134/32, travaux agricoles améliorés du fait de l'importation en nombre croissant de machines aratoires perfectionnées, etc.

Mais il est deux facteurs auxquels je suis heureux de rendre ici hommage, ce sont la persévérance et l'intelligence de nos planteurs. Il semblerait qu'ils se sont adaptés aux conditions nouvelles créées par la guerre avec une vigueur et une détermination sans précédents.

A eux, donc, doit revenir une bonne part du mérite que l'on attribue parfois un peu trop facilement au hasard ou simplement à des conditions climatiques exceptionnelles — ce qui n'a pas été le cas l'année dernière pendant la période de croissance.

Je voudrais également rendre hommage à l'esprit de coopération et d'ingéniosité du directeur des Chemins de Fer, qui, avec des moyens extrêmement limités, a quand même réussi le tour de force de transporter une coupe record. Nous lui adressons nos meilleurs remercîments, et nous espérons que l'on finira par mettre à sa disposition un matériel roulant mieux en rapport avec ses besoins.

Le voilà donc presque atteint ce chiffre de 400,000 tonnes que le président de la Commission Economique nous avait fixé comme but à atteindre, il y a seulement un an de cela.

Mais ce chiffre déjà, nous ne devons pas nous en contenter. Nous savons maintenant que nous pouvons le dépasser, et je crois que nous devons poser dès aujourd'hui celui de 500,000 tonnes comme l'objectif vers lequel devraient tendre nos efforts.

L'extension de nos cultures, l'amélioration des espèces de cannes, la modernisation de nos usines, le perfectionnement des procédés de culture et de fabrication, la possibilité d'obtenir tous nos besoins en sels chimiques, une meilleure culture par les petits planteurs, la réduction de la durée de la coupe, la création de travaux d'irrigation, — voilà autant de facteurs qui nous aideront à l'atteindre ou tout au moins à nous en rapprocher sensiblement.

Au total, trente usines ont roulé durant la dernière coupe, et la plus forte production individuelle a été celle de Mon Désert-Alma avec 22.760 tonnes métriques de sucre. Vingt-deux des trente usines ont atteint leur production record.

Le pourcentage de sucre extrait de la canne a été en moyenne de 12.36 pour la coupe de 1948, en comparaison de 12.41 pour la coupe précédente.

L'usine de Deep River a roulé pour la dernière fois en 1948. Deep River et Beau Champ ne forment plus qu'un seul établissement sucrier dont les cannes seront dorénavant écrasées par l'usine de Beau Champ.

ESTIMATION COUPE 1949.

Après un départ satisfaisant, les plantations ont marqué un temps d'arrêt dans certaines régions — plus particulièrement dans le Nord, où la sécheresse s'est prolongée un peu trop au gré de nos planteurs. Mais des ondées abondantes en février et en mars en auront, nous pensons, réparé les effets ; en tenant compte de la superficie plus grande qui sera coupée (environ 7,000 arpents) et en escomptant des conditions climatiques simplement favorables, nous devrions doubler cette année le cap des 400,000 tonnes.

SACS D'EMBALLAGE.

La question de l'emballage des sucres de la coupe de 1948 a donné lieu à de sérieuses difficultés, par suite de l'impossibilité pour l'Industrie de se procurer en temps utile les sacs dont elle avait besoin.

Notre principale source d'approvisionnement en sacs de jute est l'Inde, d'où nous importons annuellement environ 80 à 85 o/o de nos besoins, la différence nous étant fournie par la fabrique locale de sacs.

La fourniture de sacs de l'Inde se fait sur un système de contingentement, et la production sucrière ayant augmenté de près de 75,000 tonnes au cours des dernières années, il devenait impérieux d'obtenir concurremment une augmentation proportionnelle de notre quota de jute. Or, outre la difficulté d'obtenir cette augmentation en vue des demandes de jute auxquelles le Gouvernement indien avait à répondre, le retard apporté dans la répartition des quotas de jute et dans la livraison des permis d'exportation est venu encore aggraver la situation. La méthode adoptée pour la répartition des quotas de jute aux exportateurs a changé plus d'une fois durant l'année dernière, ce qui n'était pas fait pour simplifier les choses. Le dernier système adopté en avril 1948 prévoit que 10 o/o du quota total sera alloué à des nouveaux venus dans le commerce des sacs, et que des 90 o/o qui restent, aucun exportateur individuel ne pourra obtenir plus de 25 o/o du quota total. Si les noms de ces nouveaux venus et le chiffre de leurs quotas avaient pu être sus à temps, il aurait encore été possible de leur passer des commandes ; mais il a été impossible de les obtenir en dépit des demandes répétées adressées au Gouvernement de l'Inde par l'entremise du Contrôleur des Approvisionnements.

Le transport de ces sacs jusqu'à nous était la seconde difficulté et là, malgré tous nos efforts, et malgré l'assistance que nous ont donnée le Gouvernement local et le Gouvernement métropolitain, le solde des sacs que nous avions pu commander n'est arrivé que le 29 octobre 1948.

L'Industrie s'est donc trouvée au mois de septembre 1948 devant la possibilité d'avoir à cesser la coupe en attendant l'arrivée des sacs. A une réunion tenue à la Chambre le 24 septembre, et à laquelle assistaient les administrateurs et les représentants des Docks, il fut décidé de tout tenter pour ne pas avoir à interrompre la coupe, vu les désastreuses conséquences qu'entraînerait cette interruption.

Il fallut avoir recours au déballage des sacs de sucre aux docks au fur et à mesure de leur arrivée à Port-Louis et à l'emmagasinage du sucre en vrac, les sacs vides étant immédiatement retournés sur les propriétés, pour servir à un deuxième emballage.

Mais la proportion de sacs déballés journellement par rapport à la production journalière étant environ de 1 à 2, il s'ensuivit que sur deux sacs arrivés à Port-Louis, un seulement retournait sur la propriété. Ce qui fait que si le S S. *Orna* ne nous avait apporté le 29 octobre 1,426,500 sacs de l'Inde, le nombre de sacs disponibles n'aurait permis la continuation de ce mouvement de déballage journalier que pendant quelques jours encore. Mais la coupe n'avait pas été interrompue, et c était là un avantage appréciable.

Je suis heureux de rendre hommage ici à la précieuse co-opération qui nous a été accordée par le New Mauritius Dock et par l'Albion Dock, qui, au moyen d'équipes supplémentaires, ont réussi pendant un mois, à déballer environ 52,000 tonnes de sucre, — soit une moyenne d'environ 2,000 tonnes par jour — et à les emmagasiner en vrac.

Entretemps, devant l'impossibilité de recevoir de l'Inde tous les sacs dont nous avions besoin pour la coupe en cours, nous avions dû faire appel à notre représentant à Londres qui obtint que le Gouvernement métropolitain nous envoyât environ 425,000 sacs de seconde main — de contenances différentes — provenant de sucres importés de Maurice et d'autres parties du Commonwealth.

Après ce tableau sombre que j'ai dû vous faire, je suis heureux de vous dire que les perspectives pour l'avenir sont rassurantes. D'une part, nous avons réussi à obtenir une augmentation de notre quota de jute, qui a été porté de 1,800 tonnes à 2,000 tonnes par semestre. De plus, grâce à l'heureuse intervention du Bureau des Colonies, le Gouvernement de l'Inde a consenti à nous accorder un quota supplémentaire de 1,050 tonnes pour le premier semestre 1949 seulement. L'avantage pratique de cette dernière décision devrait être de nous permettre de recevoir pendant le premier semestre de 1949 la presque totalité de nos besoins en sacs pour la coupe 1949. Nos quotas du deuxième semestre 1949 et du premier semestre 1950 nous permettraient alors de recevoir avant la coupe 1950 tous les sacs qui nous seraient nécessaires pour la coupe 1950, et ainsi de suite.

Ce résultat satisfaisant, nous le devons non seulement à l'assistance efficace que nous a donné le Bureau des Colonies, mais aussi à la bienveillance du Gouvernement de l'Inde qui a fait droit à la requête présentée en notre faveur. A l'un comme à l'autre, de même qu'au Commissaire de l'Inde à l'île Maurice, qui a aimablement accepté de seconder notre demande, j'adresse ici les bien sincères remercîments du Corps Agricole.

Au moment où j'écris, une communication du ministre du Commerce de l'Inde, transmise par les soins obligeants du Commissariat de l'Inde à Maurice, nous fait savoir qu'un quota supplémentaire de 4,450 tonnes de jute vient d'être alloué à l'île Maurice pour le semestre qui se termine le 25 juin 1949. Cette nouvelle semble marquer la fin de nos difficultés.

L'apport du Government Sack Factory a été de 12,750 sacs de 55 kgs et de 901,838 sacs de 80 kgs.

Le prix des sacs importés de l'Inde a été en moyenne de Rs. 99.06 les cent sacs de 55 kgs, soit une augmentation de Rs. 9.46 sur l'année précédente.

Les 425,000 sacs de seconde main reçus d'Angleterre nous ont coûté l'équivalent de Rs. 79.75 les cent sacs de 55 kgs. Ce prix inférieur, ainsi que celui des sacs de seconde main achetés sur place et des sacs provenant de commandes faites l'année précédente, ont ramené la moyenne générale pour la coupe de 1948 à Rs. 96.22 les cent sacs de 55 kgs. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre les frais supplémentaires encourus aux docks pour le déballage et le remballage des sacs. Tout compte fait cependant, l'augmentation du coût de production attribuable aux sacs d'emballage sera sensiblement moindre que celle que nous avions craint.

FERTILISANTS.

Une fois encore, notre approvisionnement en sels chimiques nous a causé bien des difficultés.

Le tableau suivant fait voir nos besoins en fertilisants pour la coupe 1949 et les allocations qui nous furent faites (les chiffres sont donnés en tonnes de 2240 lbs anglaises) :

	Demandes	*Allocations*
Sulfate d'ammoniaque ...	12,170	8,608
Nitrate de soude	7,070	5,900
Nitrate de potasse	—	2,000
Muriate de potasse	3,170	2,299
Sulfate de potasse	30	—
	22,440 T	18,807 T

Nous avions insisté pour que ces sels nous arrivent *au plus tard* avant le 31 décembre 1948, pour la raison qu'il est *indispensable* de mettre les engrais aux champs le plus tôt possible après la coupe, afin d'obtenir les meilleurs résultats.

De cette allocation réduite de sulfate d'ammoniaque nous n'avions reçu au 31 décembre 1948 que 2240 t., les autres sels nous étant arrivés en temps voulu.

N'étaient pas les quantités suivantes de sulfate d'ammoniaque qui purent être mises à la disposition des planteurs durant cette période, nous aurions sérieusement souffert d'un manque d'engrais azotés au moment où nous en avions le plus besoin :

(a) Dans les entrepôts des importateurs au 1.7.48 ...	1599
(b) Arrivages tardifs des besoins de la coupe précédente (du 1.7.48 au 30.9.48)	1760
	3359 T

Il est inutile de faire ressortir le désavantage que nous cause ce manque de fertilisants et auquel il nous a été impossible de porter remède malgré tous nos efforts.

Au début de février 1949, il fut décidé d'élargir la composition du comité consultatif des fertilisants qui siège auprès du Contrôleur des Approvisionnements, en y adjoignant un représentant du Bureau de la Chambre et deux représentants des importateurs.

Le 25 février 1949 le Contrôleur des Approvisionnements, sur la recommandation de ce comité, informa le Secrétaire d'Etat aux Colonies, par cable, de nos besoins pour la saison 1949/50. En voici le détail :

Sulfate d'ammoniaque	15,000 T
Nitrate du Chili	7,500
Muriate de potasse	3,700
Sulfate de potasse	50
Superphosphates	300
	26,550 T

Ces besoins supplémentaires s'expliquent du fait de l'accroissement de nos superficies cultivées et de notre espoir de voir les petits planteurs comprendre la nécessité de faire un usage plus étendu de sels chimiques.

Nous avons une fois de plus insisté sur la nécessité pour nous d'obtenir ces sels le plus tôt possible, les arrivages devant être échelonnés de septembre à décembre.

De la quantité de sulfate d'ammoniaque demandée, nous avons eu la promesse de l'*Imperial Chemical Industries* qu'elle mettra tout en œuvre pour nous en expédier de 7 à 8,000 tonnes en juillet/août prochain, si le fret est disponible.

Nous avons depuis appris que les allocations d'engrais azotés ne seraient plus contrôlées par l'organisme international siégeant à Washington, à partir du 1er juillet 1949 ; mais les exportations du Royaume-Uni seront dorénavant sous contrôle du Gouvernement britannique — ce qui ne change pas beaucoup la situation pour nous.

Nous avons également appris que l'I.C.I. ne pourrait nous allouer que 9,875 tonnes sur les 15,000 tonnes de sulfate d'ammoniaque demandées.

Nous avons donc été obligés de commander 4,000 tonnes de ce sel de Belgique, par l'entremise de l'I.C.I., à un prix appréciablement plus élevé

— environ Rs. 50 par tonne — ce qui viendra encore augmenter notre coût de production, sans que nous n'y puissions rien. Et c'est ainsi que la courbe des prix continue son ascension, alors qu'on nous laisse entendre que nous recevrons un prix inférieur pour notre seul produit économique.

Le comité consultatif dont nous parlons plus haut et qui est présidé par M. R. Lincoln, directeur-adjoint *p.i.* du Service de l'Agriculture, a tenu de nombreuses séances. Le barème de distribution a pu être amélioré sensiblement, et les allocations d'engrais azotés et potassiques sont faites compte tenu des différences essentielles de climat et de catégories d'exploitants.

PRIX DES SUCRES 1949

(a) *Exportation*

Selon la procédure établie durant ces récentes années, les représentants à Londres de la Chambre et du Syndicat furent chargés de soumettre au *Ministry of Food* et au Bureau des Colonies, en novembre 1948, notre demande pour une augmentation du prix des sucres pour l'année 1949, en l'étayant des raisons qui la motivaient.

Cette demande d'augmentation, qui était de 2/9 par cwt, se justifiait pleinement du fait de l accroissement de notre coût de production en comparaison de celui de l'année précédente. Elle était basée sur des chiffres précis et positifs ayant trait à l'augmentation de la main-d'œuvre artisanale et agricole, à celle des salaires du personnel d'état-major, et aussi à l'augmentation des articles importés, notamment du charbon de terre et surtout des sacs d'emballage. Nous avions même poussé le scrupule jusqu'à tenir compte d'une augmentation de 1¾ d par cwt qui nous avait été accordée l'année dernière en excédent de notre demande.

Or, après seulement des conversations préliminaires, et alors que nos représentants attendaient d'être convoqués pour " négocier " le prix d'acquisition, un communiqué officiel annonçait que le Gouvernement de Sa Majesté avait décidé de maintenir pour l'année 1949 les prix fixés pour les sucres de 1948. La seule raison invoquée dans le communiqué officiel était que le Canada n'aurait probablement pas accepté de continuer à acheter les sucres du Commonwealth s'il devait, de ce fait, payer son sucre plus cher. Des renseignements reçus depuis semblent indiquer que le Gouvernement Impérial s'est laissé trop facilement convaincre de la possibilité d'une pareille action de la part du Canada.

Cette déclaration unilatérale du Gouvernement Impérial nous a fait toucher du doigt combien était illusoire l'engagement qu'il avait pris de " négocier " annuellement les prix de sucre avec les producteurs. De fait, ces prix ont été fixés arbitrairement sans tenir compte des demandes du vendeur, et nous pouvons nous demander ce que vaut l'assurance que toute notre production sera absorbée par le *Ministry of Food* si le prix que nous recevons vient annuler l'avantage que nous espérions retirer d'une production accrue. En effet, si la coupe 1948 n'avait pas été si belle, le prix qui

nous est " offert " — pour ne pas dire " imposé " — n'aurait pas permis à l'industrie de continuer l'effort qu'elle a entrepris pour la réfection et la modernisation de nos usines, ni seulement de constituer les réserves nécessaires au renouvellement de son matériel.

La Chambre, donc, en accord avec le Syndicat des Sucres, s'est vue contrainte d'accepter le prix de 27 sh. 9$\frac{3}{4}$ d par cwt, mais en priant son représentant à Londres de protester énergiquement contre la méthode — ou l'absence de méthode — adoptée par le *Ministry of Food* cette année. Notre protestation faisait ressortir également l'augmentation incessante du coût des articles importés du Royaume-Uni et d'ailleurs, tels que machineries, sacs, sels chimiques, — augmentation qui nous est imposée sans même que nous soyons consultés — et demandait au ministre de nous donner l'assurance qu'il mettrait tout en œuvre pour empêcher, là où la chose est possible, la courbe ascendante des prix.

Dans sa réponse à notre protestation, le ministre nous fait ressortir qu'il n'exerce aucun contrôle sur la majorité des articles exportés par le Royaume-Uni, et encore moins sur ceux en provenance d'autres pays. Il nous promet toutefois son assistance et nous invite, au cas où nous pensons pouvoir obtenir des articles du même genre à des prix inférieurs de pays où la livre sterling n'a pas cours, à lui faire des représentations. Il se déclare prêt à envisager de telles importations si cela devait aider l'industrie. Compensation relativement faible, il est vrai, mais dont nous devons tirer tout le parti possible en cas de besoin.

Nous n'ignorons pas que le Gouvernement Impérial n'exerce pas de contrôle sur la majorité des articles exportés du Royaume-Uni, mais nous avons le droit de nous demander, si tel est le cas, pourquoi il persiste à nous refuser un prix qui nous permette en retour de payer les prix qui nous sont imposés du Royaume-Uni et d'ailleurs.

Cet état de choses nous étonne d'autant plus que nous savons que le Ministry of Food et le Canada ont payé des prix plus élevés pour des sucres étrangers que pour des sucres du Commonwealth durant les années 1946 et 1947. En effet, alors que pendant cette période nous aurions pu nous attendre à recevoir pour nos sucres, *outre la préférence a laquelle nous avons droit,* un prix au moins égal à celui payé pour des sucres étrangers, nous avons en fait reçu un prix *global* nettement inférieur, et la préférence impériale a été inopérante pendant cette période, sauf pour ce qui est des certificats de préférence.

S'il est vrai que les cours mondiaux ont atteint leur plus haut niveau, et qu'une baisse des prix est à prévoir, nous espérons que cette différence de traitement que nous venons de signaler sera une justification suffisante pour que l'Angleterre nous paye un prix plus élevé pour nos sucres, sans que cela ne nous attire de la part des " *British Tax-payers* " le reproche d'être des quémandeurs ! Il serait inadmissible que l'on nous refuse cette *compensation* ; nous sommes convaincus, d'ailleurs, que le Canada lui-même sera le premier à en convenir, puisque c'est en vertu de ce même principe

qu'il reçoit de l'Angleterre un prix plus élevé pour son blé que celui ayant cours dans le monde à l'heure actuelle.

Je ne peux me résoudre à quitter ce sujet sans faire quelques commentaires d'un ordre général sur les prix que nous avons obtenus pour nos sucres durant ces récentes années. Nous reconnaissons tous la nécessité d'un certain contrôle sur les prix d'articles de première nécessité en temps d'inflation; mais nous nous refusons à accepter que ce contrôle s'opère à sens unique — surtout lorsque des restrictions de toutes sortes nous sont imposées pour l'acquisition du matériel qui nous est indispensable, et que nous sommes parfois contraints d'importer des articles du Royaume-Uni à des conditions moins avantageuses et à des prix beaucoup plus élevés qu'ailleurs.

Dans un récent article publié dans le numéro de mars 1949 du "Crown Colonist", Sir Allan Burns, G.C.M.G., *Consulting Editor* du journal, s'étonnait que les habitants des Indes Occidentales ne semblaient pas apprécier les difficultés de l'Angleterre au sujet de la question des devises et de la fourniture industrielle, et s'exprimait en ces termes :

> "The editor of one newspaper told me that these high prices were alienating the affection of the local people for England, and others thought that the West Indies were being exploited for the benefit of the United Kingdom. In view of the amount of money which the British taxpayer is contributing to the West Indies in one way or another, this sounds very ungracious".

Nous aurions certes mauvaise grâce à nous plaindre des prix élevés que l'Angleterre nous fait payer pour ses marchandises si en retour elle nous offrait un prix proportionnellement aussi élevé pour la nôtre, mais aussi longtemps que ce traitement réciproque n'existera pas, nous nous permettrons de croire que ce sont plutôt nos amis anglais qui sont "ungracious" à notre endroit.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à tenir ce raisonnement et nous le voyons encore repris par les producteurs de Trinidad dont les propos sont rapportés dans l'extrait suivant du *Times* du 12 mars 1949 :

> "The Agricultural Society of Trinidad and Tobago and the Sugar Manufacturers' Association had stated that during and since the war the Ministry of Food in the United Kingdom had been purchasing the sugar produced in Trinidad under a bulk-purchasing contract, thereby controlling the price of sugar, *but that there had been no control of the import price of food and commodities required by the Colony.*
>
> The Agricultural Society had submitted that *whereas the price of sugar had increased since* 1939 *by about* 150 *per cent, the cost of many of the necessities of life had risen from* 300 *to* 500 *per cent,* in the same period. The tendency, it said, had been aggravated by dollar restrictions which had forced Trinidad to purchase many of its requirements

from Great Britain, although some articles could be obtained much more cheaply from Canada and the United States".

"Sur ce sujet du prix des sucres — qui nous tient tous à cœur — nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'extrait suivant du discours prononcé par Lord Lyle, le Président de la *West Indies Sugar Company Limited*, à la douzième Assemblée Générale Annuelle de cette compagnie, et reproduit dans le *Times* du 1er avril 1949 :

"One may question just when the spiral of increasing costs and prices will come to an end. Such a problem is serious enough in a straightforward business. It is doubly so with farming, and especially with a tropical crop like sugar-cane which involves expenditure on crops not due for reaping until two years ahead. As future policy towards colonial sugar is receiving Government's attention at the present time, I propose to outline quite briefly certain factors that bear upon the problem.

Between the two wars colonial sugar producers were hardly ever out of difficulty and were drifting towards bankruptcy. The principal weakness of the position arose from the fact that the colonial sugar price was hinged to that paid for foreign sugar which was dumped upon the United Kingdom market. Foreign sugar was, in effect, "surplus" sugar and the price which the foreign producer received bore no relationship to production costs. The distress of colonial sugar producers was very real and their impoverishment undermined the whole economy of our West Indian colonies and resulted in widespread unrest, riots, and indeed, bloodshed. With the advent of war came the necessity for securing sugar supplies for the United Kingdom and Canada and this, coupled with the need for rationing, led to the Ministry of Food becoming the sole buyer. It was the Empire that ensured our supplies throughout those dangerous years, and I may add, ensured them at reasonable prices.

The urge of the colonial labourer for a higher standard of living was apparent long before 1939. Experiences during the war sharpened the urge for betterment, and this factor combined with rising living costs has pushed up wages very considerably. These wages, which represent over 60 per cent of the cost of producing raw sugar, must be maintained in the conditions that pertain to-day. The balance of cost is made up of supplies and here we find that new machinery, spare parts, sugar bags, fertilizers, and other necessities requiring importation, cost almost three times as much as before the war. Unless, therefore, colonial sugar producers can meet rising cost with rising sugar prices they are doomed."

Par ailleurs, nous extrayons de la très intéressante revue de la *Lloyds Bank* de janvier 1949 cette opinion autorisée que nous partageons pleinement :

" ..... a price policy which does not permit of the maintenance intact of *real* capital, as distinct from money capital, must in the long run drive everybody subject to such price control out of business, and...a price policy which unduly restricts profits, however plausible and " politically sound " the reasons appear to be, may do a great deal of harm, and may have less wisdom than it might seem to have on the first inspection. "

(b) *Ventes Locales*

En juin 1948 le Gouvernement local prit la décision de supprimer à partir du mois de juillet, le subside qu'il accordait aux consommateurs sur le prix de vente du sucre roux. Cette mesure aurait normalement eu pour effet d'augmenter le prix du sucre roux aux consommateurs, mais le Contrôleur des Approvisionnements avisa le Syndicat des Sucres que tel ne serait pas le cas et que le prix de vente aux consommateurs resterait inchangé — ce qui revenait à dire que les producteurs sucriers auraient à prendre à leur charge le subside que le Gouvernement supprimait. Les producteurs, qui se plaignaient déjà du prix qu'ils recevaient à l'exportation, auraient donc été contraints d'accepter un prix inférieur pour la consommation locale.

La Chambre intervint, et après une entrevue avec le Secrétaire Colonial et le Contrôleur des Approvisionnements, il fut décidé, sur la suggestion de la Chambre et du Syndicat, de ne point changer le prix du sucre roux aux consommateurs, mais de majorer celui du sucre blanc de manière à couvrir les pertes sur la vente du sucre roux — ce qui fut fait. Cette décision nous semble équitable puisqu'elle permet aux personnes moins fortunées de continuer à payer le même prix pour le sucre roux, qui est un aliment de première nécessité, et qu'elle fait supporter ce subside déguisé par les acheteurs qui ont les moyens de consommer du sucre blanc.

PRIME DE POLARISATION

Nos sucres étant vendus sur la base de 99° de polarisation ont toujours obtenu un prix supérieur aux autres sucres du Commonwealth, vendus sur la base de 96°. Cette prime se justifie du fait que la quantité de sucre raffiné récupérable d'un sucre de 99° est plus forte d'environ 5% que celle récupérable d'un sucre de 96°. Il est donc évident que le montant de la prime accordée doit varier en proportion de la *valeur* du sucre recouvré. Or, depuis 1940, notre prime est restée la même, alors que le prix du sucre de 96° passait de 12/7½ par cwt en 1940 à 27/3 par cwt en 1948. Cette question avait été soulevée aux Comités Nos. 6 et 9 de la Commission Economique et tous ceux qui siégeaient a ces comités avaient été unanimes a reconnaître qu'un rajustement de la prime s'imposait d'urgence. En faisant nos revendications pour un relèvement du prix de nos sucres à la fin de l'année dernière, la Chambre et le Syndicat prièrent leurs représentants à Londres de faire une demande formelle au *Ministry of Food*

pour un rajustement de la prime de polarisation. Cette question fut toutefois traitée séparément, car elle n'avait strictement rien à voir avec la fixation des prix de sucres. Notre demande fut d'abord bien accueillie, et notre réclamation était tellement juste que tout nous laissa croire que le *Ministry of Food* y ferait droit spontanément, même s'il ne s'offrait pas à donner un effet rétroactif à sa décision — ce qui, en toute équité, eut été normal. Après de nombreuses discussions et de longs délais, le *Ministry of Food* pria notre représentant à Londres de nous offrir pour l'année en cours moins de la moitié de l'augmentation demandée, en invoquant de nombreuses difficultés et complications qui prendraient beaucoup de temps à résoudre. La Chambre et le Syndicat refusèrent naturellement d'accepter cette offre et câblèrent à leurs représentants à Londres en les priant d'avoir recours à tous les moyens constitutionnels pour obtenir notre dû. En même temps, la Chambre et le Syndicat demandèrent une entrevue au Gouverneur pour lui exposer la situation et le prier d'intervenir. La question fut également soulevée lors de la visite à Maurice de M.C.G. Eastwood, C.M.G., Assistant Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, et nous avons tout lieu de croire que notre réclamation sera éventuellement acceptée.

FONDS DE RÉSERVE SUR LE PRIX DES SUCRES

Les fonds de réserve constitués au moyen d'un prélèvement sur le prix des sucres ont été maintenus pour 1949. Ce prélèvement s'élève, comme les années précédentes, à 2/9 par cwt., réparti comme suit :

Fonds de réhabilitation	...	1/— p. cwt	
Fonds de stabilisation	...	1/3 „	(moins le montant de la prime d'assurance contre cyclones et sécheresses).
Fonds de *Labour Welfare*	...	—/6 p. cwt.	

L'Ordonnance No. 3 de 1948, qui prévoit la constitution de ces fonds, édicte que les sommes versées à ces fonds et payées de ces fonds seront exemptés de la Poll Tax. Or, en septembre 1948, le Gouvernement présenta en Conseil un projet d'amendement à cette ordonnance, à l'effet que les sommes payées de ces fonds soient taxables. Cet amendement est inacceptable et ne saurait se justifier en ce qui concerne les fonds de réhabilitation et de *Labour Welfare*.

Les sommes provenant du fonds de réhabilitation ne peuvent être employées que dans le but spécifique de permettre aux usiniers et aux planteurs de renouveler et de restaurer leurs machineries et leur matériel roulant ; elles ne peuvent donc être assimilées à un revenu ordinaire dont chacun serait libre de faire l'usage que bon lui semblerait. Si elles devaient être soumises à la taxe, elles se verraient automatiquement amputées de 35 o/o, et le but même de la constitution de ce fonds ne serait que partiellement atteint.

Par ailleurs, nous ne devons pas perdre de vue que le système de taxation en vigueur jusqu'en 1945 ne permettait pas à l'industrie de mettre à la réserve les sommes requises pour le renouvellement de son matériel d exploitation, renouvellement qu'elle ne pouvait effectuer alors en raison des conditions de guerre. La création du fonds de réhabilitation a justement pour objet de réparer cette lacune et de permettre le renouvellement différé de ce matériel ; il ne serait pas juste qu'après avoir prélevé la taxe sur des profits que l'industrie a été incapable d'employer pour renouveler son matériel pendant la guerre, les autorités viennent de nouveau prélever la taxe sur des sommes spécifiquement destinées à faire ce qui n'a pu être fait à ce moment là.

Il est vrai qu'en considération du fait que pendant la guerre certains revenus furent indûment taxés, le Gouvernement a décidé d'accorder une remise spéciale de 50 o/o des taux de dévaluation prévus par la taxe pendant une période de 5 ans à partir de 1946/47. L'exemption de taxe qui en résulte est cependant infime en comparaison du montant total des besoins estimés pour la réfection des usines.

D'ailleurs, nous avons depuis appris qu'à Trinidad, et probablement dans d'autres colonies des Indes Occidentales, les sommes provenant des fonds de réhabilitation et de *Labour Welfare* ne sont pas taxables, mais que d'autre part la valeur du bienfonds acquis des deniers de ces fonds n'est pas tenue en compte pour les besoins de la dépréciation prévue par la taxe. Il n'y a donc pas de raison pour que nous soyons traités différemment.

FONDS DE MECANISATION DES PLANTEURS.

Au cours de la discussion en Conseil au sujet du prélèvement de la taxe sur les fonds de réserve, il a été suggéré par un membre du Conseil qu'un quatrième fonds soit constitué au moyen d'un prélèvement sur le prix des sucres au bénéfice des petits planteurs de cannes. Cette suggestion a fait l'objet d'une étude par un comité de planteurs nommé par le Gouvernement, et la Chambre a été invitée par le Gouvernement à faire connaître ses vues à ce sujet.

Après avoir fait ressortir que les fonds qui existent ont été créés sur l'initiative du Bureau des Colonies, et que leur constitution était pour ainsi dire une des conditions de vente de nos sucres, la Chambre a exprimé l'avis que l'on ne saurait justifier un prélèvement sur le prix des sucres, destiné à profiter à une classe particulière de planteurs plutôt qu'à une autre, dans le but de leur permettre de faire face à des dépenses que tous les planteurs sans distinction ont à encourir. Or, les frais de culture sont les mêmes pour tous les planteurs. Considérant, cependant, qu'il est dans l'intérêt de l'économie générale de l'industrie sucrière que les planteurs soient encouragés à améliorer leur culture, et attendu qu'un des moyens de le faire serait de leur permettre de se servir de machines aratoires et qu'il ne serait pas économique pour eux, même s'ils en avaient les moyens,

de se rendre acquéreurs individuellement de tracteurs lourds et de charrues, la Chambre a approuvé la suggestion d'un prélèvement basé sur le tonnage de cannes livrées à l'usine par les planteurs. Les usiniers et les planteurs contribueraient à ce prélèvement dans la proportion de 1 à 2, respectivement.

Les sommes provenant de cette retenue seraient affectées à la création d'un fonds de mécanisation agricole pour tous les planteurs, lequel serait géré par un comité *ad hoc* ; les tracteurs et charrues seraient loués à un prix qui suffirait juste à couvrir les frais de l'entreprise, à maintenir les machines en bon état de fonctionnement et à pourvoir à leur renouvellement.

La Chambre est d'avis que le fonds ainsi créé ne devrait servir exclusivement qu'à l'acquisition de machines aratoires, car on ne saurait justifier un prélèvement dans aucun autre but. Une fois les sommes requises obtenues, la retenue annuelle devra être discontinuée. La Chambre pense, cependant, que la gérance de ce fonds, et l'organisation du système préconisé donneront lieu à bien des complications d'un ordre pratique que seule l'expérience pourra résoudre. Elle croit, donc, qu'il ne serait pas sage de se lancer dans une entreprise de cette envergure pour toute l'île sans un essai préalable, localisé à une région particulière. L'organisation pourra ensuite s'étendre progressivement tout en acquérant l'expérience voulue.

IMPORTATIONS DE MACHINERIES

L'industrie sucrière de l'île Maurice aura bientôt à faire face à la concurrence mondiale, et il est indispensable, si elle doit le faire avec succès, qu'elle se modernise, qu'elle se transforme et qu'elle se développe : ceci est un axiome. Une des plus grandes difficultés rencontrées jusqu'ici a été celle d'obtenir en temps voulu et à des prix accessibles le matériel d'exploitation dont elle a besoin.

Les restrictions imposées par la question des devises et les délais de livraison du Royaume-Uni sont un véritable cauchemar pour l'industrie. Comme nous le disions plus haut, l'île Maurice n'ignore pas qu'elle doit être solidaire du reste du Commonwealth, et en particulier du Royaume-Uni, mais faut-il encore qu'elle ne sacrifie pas irrémédiablement son avenir et l'économie générale du pays en important à des prix plus élevés, et à des conditions moins avantageuses, un matériel qui ne peut lui être livré qu'avec un plus long délai ; ce serait vouer l'industrie sucrière à un échec certain qui ne profiterait d'aucune façon au reste du Commonwealth. Comme le disait l'*Economist* du 7 mai 1949 :

> " The discipline of the sterling area will not be sufficient to force reluctant customers to pay high prices for British goods when much cheaper (and often better) American goods are being offered by American firms growing ever more hungry for markets. "

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue qu'au milieu des difficultés actuelles d'échanges de devises, l'industrie sucrière de Maurice constitue une aide appréciable au Royaume Uni ; le sucre qu'elle fabrique et qui est raffiné en Angleterre est pour cette dernière une source de dollars qu'elle ne saurait négliger ; paralyser les efforts de l'industrie sucrière dans cet ordre d'idées serait en quelque sorte tuer la poule aux œufs d'or. Pour toutes ces raisons, nous pensons que le Gouvernement Impérial serait pleinement justifié à permettre un certain relâchement du contrôle trop strict exercé jusqu'ici. Les conventions passées entre la Chambre et le contrôle local des Approvisionnements sont très clairs ; elles prévoient qu'aucune barrière ne devra être mise à l'importation de machineries essentielles des pays non-sterling, 1o. si les délais de livraison des pays sterling sont appréciablement plus longs, *ou* 2o. si l'on ne peut obtenir des pays sterling les articles disponibles ailleurs, *ou* 3o. si le prix des articles importés des pays sterling est appréciablement plus élevé.

Les industriels et les commerçants se plaignent cependant que la mise en pratique de ces conventions laisse à désirer et que les pertes de temps en discussions inutiles paralysent le commerce au détriment des intérêts de l'industrie.

La Chambre n'a cessé de se battre pour obtenir une amélioration des conditions actuelles ; elles pense avoir dans une certaine mesure aplani quelques difficultés, et elle espère qu'elle finira avec l'aide de son représentant à Londres à faire valoir pleinement le point de vue de l'industrie.

DEVALUATION MACHINERIES ETC.

L'augmentation du coût des machineries et du matériel d'exploitation dont a besoin l'industrie sucrière a atteint des proportions considérables ; il est de toute évidence que le montant de la dévaluation allouée par la Poll Tax, qui est basé sur le coût d'avant-guerre des machineries, est tout-à-fait insuffisant pour permettre à l'industrie de renouveler son matériel au fur et à mesure de ses besoins.

Cette question de première importance est à l'ordre du jour dans tous les pays, et il a été surabondamment démontré qu'à moins que les taux prévus ne soient majorés, toutes les industries quelles qu'elles soient sont vouées à un déclin prématuré susceptible de bouleverser la structure économique des pays qui dépendent d'elles. Ces arguments s'appliquent avec d'autant plus de force à l'industrie sucrière de Maurice qu'elle est virtuellement la seule à faire vivre le pays.

La revue de la *Lloyds Bank* de janvier 1949, que nous citons plus haut, traite cette question avec beaucoup d'autorité. Elle fait ressortir clairement que les sommes allouées pour la dévaluation des machineries sont insuffisantes et qu'il est donc nécessaire de prélever une partie des profits réalisés afin de constituer une réserve adéquate. Or, ces profits sont taxables, et en ce qui concerne l'île Maurice, il faut de ce fait prélever un peu plus d'une fois et demie la somme requise, et en abandonner 35% à la taxe. Ceci équivaut en réalité à une taxe sur le capital.

La revue attire l'attention sur le fait qu'un prix qui représente un intérêt raisonnable sur le capital investi n'est pas nécessairement équitable ou suffisant :

> "... there is the pernicious system of assuming lightly that a price which gives a reasonable return upon the capital invested is a fair price. That system is pernicious because the return upon capital is calculated upon the original cost as written down for tax purposes year by year, and therefore leaves a profit which is frequently insufficient even to provide a depreciation fund out of which the capital can be replaced."

Après avoir passé en revue diverses solutions possibles au problème de la taxe et de la devaluation des machineries, et après avoir écarté celle d'une remise basée sur le coût de remplacement des machineries pour des considérations d'un ordre pratique, l'article de la *Lloyds Bank Review* préconise des mesures *ad hoc* susceptibles de porter remède au présent état de choses sans changer fondamentalement le principe de la taxe ; il suggère qu'une remise spéciale, destinée a parfaire la remise actuelle, soit accordée durant les quelques années à venir, et que le montant de cette remise additionnelle ne soit pas déduit de la valeur du bienfonds. Cette solution présuppose que la hausse des prix a atteint son niveau le plus élevé ; de plus, elle ne prétend pas a une précision absolue, et il faudrait se contenter d'accepter le principe d'une solution juste, mais forcément imparfaite, qui aurait l'avantage d'être simple.

Nous sommes en faveur d'un système semblable pour l'île Maurice, et nous pensons qu'une remise spéciale basée sur les prix en vigueur à l'heure actuelle et durant les dernieres années devrait être immédiatement accordée par la Poll Tax. Seule une solution de ce genre peut éviter de conduire l industrie sucrière à une impasse, dans un avenir plus ou moins rapproché.

D'ailleurs, il semblerait que le principe d'une augmentation des taux de dévaluation a déjà été accepté en Angleterre. Nous voyons dans le *British Sugar-Beet Review* de juin 1948 la note suivante :

> " I hear that as a result of negotiations between the National Farmers' Union and the Board of Inland Revenue it has now been agreed that wear-and-tear allowances for sugar beet and potato harvesters and diggers shall be increased from 10 to 20 per cent.
>
> These rates do not include the increase of one-quarter in wear-and-tear allowances authorised by Section 16 (2) of the Income Tax Act, 1945, and will be applicable to written down values for 1947-48 and subsequent years."

Par ailleurs, le nouveau budget du Royaume-Uni, récemment présenté par Sir Stafford Cripps, accorde *une remise initiale du double* de celle ayant cours jusqu'alors, sans aucune espèce de restriction.

Ces deux mesures, il est vrai, ne vont pas à la racine du mal et n'ont pour résultat que de raccourcir la période durant laquelle l'amortissement

du capital s'effectue ; elles constituent quand même une aide appréciable, et la Chambre est d'avis qu'elles devraient sans tarder être appliquées à l'île Maurice.

La Chambre se propose de faire des représentations au Gouvernement à ce sujet, incessamment.

EXPORTATION SUCRE A MADAGASCAR

A la suite de la visite à Madagascar en octobre 1947 d'une mission économique partie de Maurice, et composée de M. T. Williams, l'Hon. R. Rivet et M. A. M. Gaud, un projet d'accord fut élaboré pour l'exportation à Madagascar de 4,000 tonnes de sucre de Maurice, et pour l'acquisition de Madagascar de 10,000 bœufs de boucherie. Le projet d'accord comprenait également d'autres items.

Il est inutile d'insister sur le manque de viande de bœuf dont les habitants de ce pays ont souffert pendant et depuis la guerre ; nous savons tous que nous sommes restés des semaines sans viande, et que jusqu'à présent il ne nous est pas possible d'obtenir une ration de viande régulièrement une fois la semaine.

En dépit de la situation extrêmement difficile de notre approvisionnement en denrées alimentaires, en dépit du fait que nous avons exporté au *Ministry of Food* plus de 330,000 tonnes de sucre de la coupe 1947 et 370,000 tonnes de la coupe 1948, les autorités se sont refusé à nous permettre d'exporter seulement 40 0 tonnes de sucre à Madagascar, et n'ont consenti qu'à l'exportation de la moitié de cette quantité. Nous disons " les autorités " car il nous a été impossible de savoir jusqu'ici si l'opposition provenait du Gouvernement local ou du Gouvernement métropolitain. Nous savions que le *Ministry of Food* avait besoin de chaque once de notre sucre — mais pas au point de causer un tel préjudice à notre alimentation.

FABRICATION DE SUCRE BLANC.

La question de la fabrication du sucre blanc a occupé l'attention de la Chambre durant l'exercice écoulé. L'île Maurice qui ne fabriquait pratiquement que du blanc jusqu'en 1923 (plus de 95 o/o du sucre total fabriqué) dut en discontinuer la production à la suite de l'imposition de droits de douane prohibitifs en Angleterre, sauf pour une faible quantité représentant environ 15 o/o de sa production totale, dont une partie était consommée localement et l'autre exportée.

Notre sucre blanc polarise plus de 99°, c'est-à-dire qu'il a à acquitter un droit de douane appréciablement plus élevé à son entrée en Angleterre que la plupart des sucres roux qui sont de polarisation inférieure. Ce sucre reçoit un prix supérieur, qui varie selon les conditions du marché, et qui a été d'environ 3/ — par cwt (Rs. 1.9 · par 50 kgs) durant ces dernières années. Or avec la nécessité de renouveler une partie de leur matériel, les quelques rares producteurs de sucre blanc qui restaient ont fait des

chiffres pour savoir s'il leur était profitable de continuer à faire du blanc. Ils sont tous arrivés à la conclusion que vu les conditions du moment la prime actuelle était tout-à-fait inadéquate pour leur permettre de le faire, et ils ont décidé qu'à moins qu'elle ne soit augmentée dans de fortes proportions ils n'auraient d'autre alternative que de cesser complètement de fabriquer du blanc.

Il en est tellement ainsi que la Chambre a eu à envisager le problème de la fourniture de sucre blanc pour la consommation locale et à aviser aux moyens de le résoudre.

En dehors de la question de l'insuffisance de la prime, voici quelques unes des raisons qui rendent la fabrication du sucre blanc difficile :

(a) la capacité d'une usine fabriquant du blanc est réduite de 15 à 35 o/o sur celle d'une même usine fabriquant du roux ;

(b) la fabrication du sucre blanc requiert un personnel spécialisé et il ne saurait être question de les remplacer, en cas de difficulté, par des journaliers ;

(c) la consommation de combustible d'une usine fabriquant du blanc est beaucoup plus forte que celle d'une usine fabriquant du roux ;

(d) les émanations sulphureuses provenant d'une usine à sucre blanc causent de très grands dommages aux machineries et aux batiments en métal avoisinants ; il est généralement accepté que les machineries affectées à la fabrication du blanc doivent s'amortir en 25 ans, au lieu de 30 ans pour le roux.

En tenant en considération ces facteurs, et d'autres facteurs concernant l'augmentation du coût de production provenant des produits chimiques à acheter, de la différence d'extraction en défaveur du sucre blanc, de gages supplémentaires à payer pour l'extension de la période de coupe, etc., les usiniers sont arrivés à la conclusion qu'il leur faliait une prime d'environ Rs. 3.50 par 50 kgs, au lieu de la prime actuelle de Rs. 1.90, pour leur permettre de se retrouver.

De plus, en vue des plus forts tonnages de cannes à écraser, il n'y a guère que deux usines, fabriquant ensemble environ 20.000 tonnes de sucre, qui soient disposées à prendre l'engagement de fabriquer du blanc tous les ans, si la prime est adéquate. Les deux ou trois autres usines qui pourraient fabriquer du blanc n'accepteraient de le faire que lorsque leur coupe sera réduite pour une raison quelconque.

Le Syndicat a, croyons-nous, pris des dispositions pour offrir une prime adéquate permettant la production d'une quantité de sucre blanc suffisante pour la consommation locale ; il est à craindre que le consommateur de sucre blanc n'ait à faire les frais de cette augmentation.

En ce qui a trait à l'exportation, il est évident qu'il n'y a d'autre alternative que de cesser d'exporter du sucre blanc, à moins que les acheteurs ne soient disposés à payer la prime demandée. Il est vrai qu'ils n'auraient aucune difficulté à le faire si le Gouvernement Impérial consentait enfin à supprimer la barrière douanière qui pénalise nos sucres de

polarisation élevée, comme nous n'avons cessé de le lui demander depuis longtemps. La disparition de cette anomalie, à elle seule, nous permettrait de recevoir 1 sh./0.8d par cwt. de plus, et il ne s'agirait que d'une légère augmentation du prix pour que la prime qui nous est nécessaire soit obtenue.

La parole est aux acheteurs britanniques et au Gouvernement métropolitain.

DROIT DE SORTIE SUR LES SUCRES

La proclamation no. 4 de 1949 impose un droit de sortie de Rs. 28.99 par tonne sur les sucres de la coupe 1948, en remboursement de la dette contractée par l'industrie sucrière en vertu de l'ordonnance no. 14 de 1929. En réalité, cette dette a déjà eté intégralement remboursée depuis deux ans au moyen de versements annuels faits à un *Sinking Fund*, mais aux termes de la loi, l'industrie doit continuer à servir des intérêts sur le prêt initial de Rs. 3,400,000 jusqu'à ce que la dette arrive à échéance, c'est-à-dire jusqu'au 10 septembre 1949. L'imposition de ce droit de sortie n'a donc pour objet que de permettre le paiement des intérêts dus, lesquels s'élèvent à Rs. 340,000 pour ces deux dernières années.

Le montant du prélèvement devant être calculé d'après un barème prévu par l'ordonnance no. 15 de 1929, il n'y avait d'autre alternative que de le fixer à la somme de Rs. 28.99, ce qui, évidemment, est un chiffre beaucoup trop élevé pour la somme à recouvrer ; mais une fois cette somme obtenue, le prélèvement cessera automatiquement, — ce qui revient à dire que le droit de sortie ne sera véritablement perçu que sur un peu plus de 11,000 tonnes de sucre.

TARIF DOUANIER DU ROYAUME-UNI.

Les droits d'entrée sur les sucres importés au Royaume-Uni avaient été considérablement majorés immédiatement avant et au début de la guerre (en avril et en septembre 1939). Le dernier budget présenté aux Communes vient de rétablir ces droits aux mêmes taux que ceux qui étaient en vigueur avant avril 1939, c'est-à-dire depuis 1934. Malheureusement la pénalité sur les sucres qui excèdent 99° de polarisation demeure et constitue pour nos sucres de polarisation élevée — particulièrement pour nos sucres blancs — une barrière douanière qui nous est fortement préjudiciable.

Nous n'avons cessé de nous plaindre de cette anomalie qui a fait l'objet de nombreuses représentations de la part de la Chambre et de son représentant à Londres. Le remède à cet état de chose est extrêmement simple ; nous ne demandons ni plus ni moins qu'un traitement analogue à celui que reçoivent les sucres étrangers, c'est-à-dire que les droits de douane sur nos sucres excédant 90° de polarisation soient les mêmes qui sont en vigueur pour nos sucres polarisant de 98° à 99°. Nous espérons que les autorités métropolitaines finiront par faire droit à nos justes revendications.

CHAPITRE IIIème

RECHERCHES ET DEVELOPPEMENTS SCIENTIFIQUES

STATION DE RECHERCHES SUR LA CANNE A SUCRE.

Dans son rapport de l'année dernière, mon prédécesseur vous faisait part de la suggestion faite par la Chambre à l'effet que l'industrie sucrière prenne à sa charge les frais d'administration de la Station de Recherches du Réduit et en assume la direction. Cette suggestion avait été motivée par la situation alarmante créée par suite de l'insuffisance et de la désintégration du personnel de cette station.

Certains développements ont eu lieu depuis, qui ont fait que la Chambre a abandonné ce projet pour le moment. Outre des considérations d'un ordre pratique, telle que la difficulté de recruter un personnel adéquat et de construire et d'aménager un local approprié en temps voulu, nous avons maintenant lieu d'espérer que les raisons qui justifiaient le transfert de la station à l'industrie pourraient disparaître dans un proche avenir.

La création récente d'un organisme du Bureau des Colonies, connu sous le nom de *Colonial Research Service*, qui a pour objet d'unifier les divers services de recherches des colonies, et de permettre au personnel de ces services d'espérer un avancement plus en rapport avec leur compétence et leurs capacités, — aura pour effet, du moins nous l'espérons, de pourvoir notre station de recherches d'hommes capables qui n'auront pas comme dans le passé, à chercher de l'avancement ailleurs.

D'autre part, la personnalité de notre directeur actuel du Département d'Agriculture, M. W. Allan, O.B.E., sa compétence, son énergie, et le zèle qu'il apporte à ses fonctions nous sont une garantie qu'il ne s'épargnera aucun effort pour développer la station sur des bases saines et constructives, dans les meilleurs intérêts de l'industrie sucrière.

En attendant, la Station de Recherches est malheureusement réduite à sa plus simple expression, avec un personnel de 4 membres sur 8 et seulement un chef de section, Mr. A. de Sornay, qui agit également comme officier-en-charge. Nous lui adressons, ainsi qu'à ses collègues, tous nos remercîments pour la façon dont ils assument seuls les responsabilités de cette lourde charge.

Nous venons d'apprendre que la construction d'un nouveau bâtiment pour la Station de Recherches a commencé, et on espère qu'il sera terminé d'ici 10 mois. Cette nouvelle sera bien accueillie, car il était grand temps qu'un local approprié soit mis à la disposition de la station.

VARIÉTÉS DE CANNES.

Le rapport annuel de la Station de Recherches pour 1948 n'a mal-

heureusement pas été publié au moment où j'écris, et nous n'avons que peu de renseignements sur les nouvelles variétés qui offrent des promesses considérables et qui seront sans doute prochainement propagées. Elles sont la M 213/40 et la M 423/41.

Voici les résultats comparatifs moyens obtenus avec ces cannes sur des essais effectués aux stations expérimentales et sur les établissements sucriers au cours de la période 1945/1948 :

(Différences entre ces variétés et le témoin M 134/32)

Variétés	*Nombre d'essais*	*T.C.A*	*Extraction o/o cannes*	*T.S.C.A.*
—	—	—	—	—
M 213/40	25	+ 9,1	— 0,4	+ 1,040
M 423/41	13	+ 5,8	— 0,6	+ 0,730

(Note : T.C.A. = Tonnes cannes arpent
T.S.C.A. = Tonnes sucre commercial arpent).

D'après ces données, il est évident que la M 213/40 et la M 423/41 méritent d'être essayées aussitôt que possible en grande culture, particulièrement dans les régions où la M 134/32 ne donne pas entière satisfaction : régions élevées super-humides. Nous croyons savoir que ces variétés seront distribuées aux planteurs d'ici l'année prochaine.

Les cannes importées de la Barbade furent l'objet d'essais comparatifs en vierges, aux stations des Pamplemousses, du Réduit et d'Hermitage. Les résultats obtenus à ce jour ne permettent pas de formuler une opinion pertinente quant à leur valeur. Par ailleurs, nous venons malheureusement d'apprendre qu'il a été nécessaire de détruire les 5 variétés de cannes importées des Etats-Unis et de l'Australie récemment. Ce sont les variétés C. P. 34/120, C. P. 36/13 et C. P. 36/105 importées de *Canal Point* en décembre 1947, et Q. 28 et H. 32/8560 importées de *Queensland* en janvier 1948. Ces variétés avaient été cultivées en serre de quarantaine pendant deux générations et venaient d'être plantées aux champs à la station expérimentale du Réduit, lorsque le directeur de l'Agriculture eut connaissance d'une maladie, non encore diagnostiquée, dont souffrait la Q 28 en Australie et qui affectait le rendement des repousses dans de très fortes proportions.

Comme cette canne avait été cultivée en serre avec les autres variétés dont je viens de parler, et qu'il y avait danger de contamination, il a fallu se résoudre à les détruire toutes. Cela est bien regrettable. Nous serons quittes à recommencer l'expérience en introduisant de nouveau ces variétés, sauf la Q. 28 naturellement, aussitôt que la nouvelle serre de quarantaine sera prête. Cette nouvelle serre, dont le montage est pratiquement achevé, devrait nous mettre à l'abri de pareils déboires à l'avenir.

HERBE CONDÉ (*Cordia macrostachia*).

A la suite de l'enquête faite par M. P. Octave Wiehe à Trinidad en 1945, et après d'autres recherches, il fut décidé d'importer à Maurice des parasites qui seraient susceptibles de détruire l'herbe Condé en se nourrissant de ses feuilles Cinq cents insectes, connus sous le nom de *Schematiza Cordiæ*, furent importés de Trinidad vers la fin de 1947 ; ils furent d'abord mis sous la plus stricte observation au Réduit, et après qu'ils se fussent reproduits, ils furent libérés dans diverses localités de l'île infestées par l'herbe Condé.

Les résultats obtenus jusqu'ici ont dépassé toutes nos espérances ; non seulement ces insectes se nourrissent abondamment des feuilles de l'herbe Condé, mais ils détruisent également les fleurs et les fruits de cette plante d une façon inattendue. Par ailleurs, ils s'acclimatent fort bien et se reproduisent très rapidement. Environ 60,000 d'entre eux ont été disémines dans l'île.

Il est difficile, toutefois, de prédire si ces parasites à eux seuls pourront nous débarrasser complètement de l herbe Condé, et on continue des expériences avec d'autres insectes en vue de les propager, si cela est nécessaire.

Nous avons certes lieu de nous féliciter de ces résultats qui sont la conséquence de la mission de M. Wiehe aux Indes Occidentales. Si la destruction de cette peste continue à ce même rythme, cela nous permettra de résoudre un problème important pour l île : celui des pâturages. C'est surtout là que l'herbe Condé a causé de très grands dégâts, et la destruction de cette plante devrait nous permettre de recouvrer les pâturages envahis.

Nous sommes autorisés à démentir formellement la rumeur qui a eu cours à l'effet que ces insectes s'attaquaient aussi à d autres plantes utiles et à certains légumes. En fait, il a été établi de façon concluante que le *Schematiza Coraiæ* se nourrit exclusivement de l'herbe Condé et, dans une certaine mesure, de deux autres espèces de la même famille, le *Cordia myxa* et le *Cordia abyssinica* qui ne sont d'aucune valeur économique.

DIAGNOSTIC FOLIAIRE.

Le laboratoire du *Sugar Industry Reserve Fund* a poursuivi le contrôle de l alimentation de la canne par diagnostic foliaire sur près de 400 champs différents, dont 650 appartenant a des petits planteurs. Les résultats furent communiqués aux intéressés, et furent accompagnés de recommandations sur la fumure la plus appropriée, susceptible d'amener économiquement les cultures vers l'optimum alimentaire.

Diagnostics foliaires moyens

	Grands établissements sucriers			*Petits planteurs*		
	Azote N	Phosphate P_2O_5	Potasse K_2O	Azote N	Phosphate P_2O_5	Potasse K_2O
Optimum souhaité ...	1.75	0.50	1.65	1.75	0.50	1.65
Pamplemousses et R. du Rempart ...	1.51	0.51	1.62	1.30	0.45	1.54
Plaines Wilhems et Moka ...	1.52	0.52	1.46	1.45	0.45	1.36
Flacq	1.56	0.53	1.63	1.43	0.40	1.29
Grand Port	1.61	0.50	1.40	1.53	0.37	1.09
Savane	1.56	0.54	1.77	1.53	0.40	1.23

Les premières conclusions du contrôle peuvent se résumer ainsi :

(1) Que l'alimentation la plus proche de l'optimum se trouve réalisée par les grands établissements sucriers.

(2) Que le manque d'azote s'est rencontré un peu partout.

(3) Que les terres en bon état d'entretien, cultivées par les grands établissements, sont abondamment pourvues de phosphate et de potasse.

(4) Que, par contre, le manque de phosphate et de potasse est presque de règle générale chez les petits planteurs, surtout chez ceux des régions humides.

Le laboratoire a aussi entrepris de grouper les publications techniques de provenances diverses ayant trait à l'industrie sucrière. Les collections déjà constituées, et les publications en cours, pourront être consultées rapidement par les techniciens en utilisant des index bibliographiques tenus à jour.

CENTRE AGRONOMIQUE DU NORD

Le numéro de Mars-Avril 1949 de la Revue Agricole de l'île Maurice contient un très intéressant rapport de M. Guy Rouillard, directeur du Centre Agronomique du Nord. Ce centre, qui comprend les sept propriétés à usine et la plupart des planteurs du Nord, prit naissance le 1er juillet 1947.

Le rapport de M. Rouillard traite d'un grand nombre de questions relevant de l'agronomie en général, et donne des conseils pratiques basés sur les résultats obtenus jusqu'au début de 1949. Engrais chimiques, mélasses, travaux de culture, herbicides, économie rurale, irrigation, mécanisation, " bulletin de contrôle agronomique ", etc., font l'objet d'une analyse très instructive. Nous en recommandons la lecture à tous les planteurs.

COLLEGE D'AGRICULTURE

Vers octobre 1948, le Comité Consultatif du Collège d'Agriculture fut invité à étudier les suggestions faites par la Commission Economique pour le développement et l'extension des activités du collège et à faire des recommandations pour les mettre en vigueur. En résumé, ces suggestions étaient à l'effet que le collège admette chaque année un plus grand nombre d'étudiants, prolonge la durée des études, étende son enseignement à toutes les branches de l'agriculture et des industries connexes et soit dirigé et administré par un proviseur qui y donnerait tout son temps.

Le comité du collège étudia ces suggestions et fit des recommandations qui furent soumises à la Chambre en décembre 1948. La Chambre s'est trouvée d'accord avec le principe de la plupart de ces recommandations et a suggéré certaines modifications. Dans leur ensemble, ces recommandations approuvent les suggestions faites par la Commission Economique ; il est de plus recommandé que le collège essaye de s'affilier à une université anglaise, afin d'obtenir, entre autres choses, que les diplômes et certificats qu'il accorde soient reconnus et acceptés.

La Chambre a prié son représentant à Londres de faire les démarches nécessaires à cet effet.

Un des problèmes de la ré-organisation du collège était celui de trouver les fonds nécessaires pour financer ses nouvelles activités. Le collège tire ses revenus d'un droit de sortie de 3 cs. par 100 kg de sucre exporté, en vertu de l'ordonnance 2 de 1921 ; plutôt que de recommander une augmentation de ce droit de sortie, la Chambre a suggéré qu'une partie des droits prélevés d'après l'ordonnance 31 de 1941 soit versée au collège. Ces droits s'élèvent également à 3 cs. par 100 kgs, dont 1 sou sert à faire les frais de la campagne pour la destruction du phytalus, les deux autres sous étant versés aux revenus généraux de la colonie. Ce prélèvement pour les revenus généraux de la colonie n'a pas sa raison d'être, et la Commission Economique avait suggéré qu'il disparaisse. En effet on ne saurait justifier cette taxe directe sur des revenus bruts, alors que ces revenus pourraient être insuffisants à assurer un profit à certaines catégories de planteurs ou de producteurs ; dans de tels cas, ce prélèvement ne serait autre chose qu'une taxe sur le capital. La Chambre a donc recommandé que ces 2 sous par 100 kgs, qui sont à l'heure actuelle versés aux revenus généraux de la colonie, soient transférés au Collège d'Agriculture, ce qui permettrait d'obtenir les fonds nécessaires devant servir à financer les nouvelles activités du collège.

CHAPITRE IVème — MAIN-D'ŒUVRE ET TRAVAIL

Grèves et conflits industriels.

Il nous est agréable de constater que la coupe 1948 s'est écoulée sans interruptions sérieuses dans le travail. Le seul conflit à signaler est celui

qui survint sur la propriété *Mount* en avril 1948, à la suite du renvoi de certains artisans. Ceci donna lieu à une grève localisée de plusieurs jours et à des négociations prolongées ; le différend fut éventuellement réglé grâce à l'assistance effective de M. J. Sterling, le *Trade Union Adviser*.

Nous sommes heureux de féliciter employeurs et employés, ainsi que les associations industrielles qui les représentent, sur les efforts qu'ils n'ont cessé de faire pour amener une meilleure entente et pour développer un esprit de conciliation et de compréhension mutuelle. La Chambre consigne également avec beaucoup de satisfaction son appréciation de l'aide constante qu'ont apportée les administrateurs de propriétés sucrières ; ils ont su s'adapter aux conditions difficiles qui prévalent depuis ces derniers temps et ont donné des preuves évidentes de leur désir sincère de coopérer à maintenir de bonnes relations entre employeurs et employés.

Emploi de la main-d'œuvre.

Le nombre de bras employés par l'industrie sucrière a sensiblement diminué au cours de l'année 1948 cependant que le nombre de travailleurs au service des propriétés à usine augmentait légèrement. Cette dernière augmentation s'explique du fait d'une très belle coupe, mais il est moins aisé de trouver une explication à la diminution du nombre total de travailleurs employés par l'industrie sucrière dans son ensemble. Nous pensons cependant que cela doit être attribué à divers facteurs, dont les plus importants sont le recrutement pour le service militaire, l'extension des cultures vivrières qui demandent plus de bras que la culture de la canne, et aussi l'extension de la culture du thé et de l'aloès.

Les usines ont travaillé en moyenne 19 heures par jour de roulaison, contre 18 en 1947, et 16 en 1946 ; le nombre de jours de roulaison a été en moyenne de 111 en 1948 contre 104 en 1947. Ces chiffres semblent indiquer que l'on n'a pas manqué de bras pendant la coupe et, dans une certaine mesure, que le rendement de la main-d'œuvre a été supérieur, ce que nous sommes heureux de constater.

De nombreuses propriétés ont dû continuer à importer leur main-d'œuvre par camions, en raison de l'insuffisance de la main-d'œuvre locale. Il est difficile d'estimer avec précision le nombre total de travailleurs ainsi transportés des centres urbains, mais des vérifications périodiques indiquent une moyenne de 3100 journellement durant la coupe et 2600 en entrecoupe.

En septembre 1948, des représentants de la Chambre ont eu le plaisir de rencontrer Miss S. Ogilvie, du Bureau des Colonies, venue en visite à Maurice pour étudier sur place les conditions locales ayant trait à la main-d'œuvre et, en particulier, à l'emploi des femmes et des enfants. Nous espérons que la brève visite qu'elle a faite à Maurice lui aura permis de se mettre au courant des conditions locales et qu'elle aura mis ces connaissances à profit.

Chômage.

Des renseignements furent communiqués à la Chambre par le département du Travail, dès le mois de novembre 1948, au sujet de la possibilité d'un manque de travail après la coupe ; en février 1949 la Chambre institua une enquête auprès des propriétés à usine pour s'assurer de la situation réelle. En dehors d'un ou deux cas isolés de manque de travail sur les propriétés du Nord, en conséquence de la sécheresse qui a prévalu, les réponses reçues à un questionnaire détaillé n'établissaient aucun chômage ; au contraire, dans plusieurs cas des propriétés auraient volontiers employé plus de bras, s'ils étaient disponibles.

Les renseignements communiqués par ces propriétés furent corroborés dans une très large mesure par les constatations faites par le département du Travail au cours d'un *Employment Survey* dont les résultats furent publiés en février 1949.

En janvier 1949 des manifestations isolées eurent lieu sous forme de " marches de la faim " pour essayer de convaincre les autorités d'un chômage alarmant, mais les enquêtes instituées dans chaque cas établirent que le manque de travail n'était pas la cause de ces manifestations.

Par ailleurs, nous apprenons qu'au 18 mai dernier, 3700 personnes s'étaient fait inscrire comme chômeurs au Bureau de Placement, et que pas une d'entre elles n'appartenait à la catégorie des travailleurs agricoles.

Logements.

Mon prédécesseur vous a dit dans son rapport de l'année dernière qu'aucun plan d'ensemble n'avait été mis au point pour résoudre le problème du logement des travailleurs sur les propriétés sucrières, et il vous en a donné les raisons : le coût excessif des logements préconisés par le professeur Thornton White — Rs. 24,000,000 pour loger environ 15% de la main-d'œuvre — et l'opposition faite par certains leaders de *Trade Union* qui jugent que ce serait asservir les travailleurs que de les obliger à habiter des logements salubres sur les propriétés sucrières.

Par ailleurs, la Commission Economique a exprimé l'opinion que la meilleure solution au problème du logement serait la construction de maisonnettes d'un type satisfaisant dans des " villages modèles " à proximité des centres d'emploi.

En attendant ces jours heureux, les propriétaires sucriers, qui ont un sens plus exact des réalités, ont poursuivi le programme de construction de logements sur leurs propriétés. Beaucoup de ces " maisons " sont extrêmement bien conçues et construites et représentent un progrès considérable sur ce qui a jamais été fait. Elles remplaceraient avantageusement plus de 75 pour cent des demeures existant à l'heure actuelle dans nos villes.

Gages et bonis.

Les gages et bonis des artisans et des travailleurs agricoles pour la

période du 1er juillet 1948 au 30 juin 1949 furent fixés par un tribunal d'arbitrage présidé par M. R. Neerunjun, O.B.E., magistrat de la Cour Industrielle, en juillet 1948 (*General Notices* 676 et 738 de 1948). Ces gages représentent une majoration substantielle sur ceux qui étaient en vigueur pour la période précédente et lient les parties contractantes jusqu'au 30 juin 1949. Cette majoration est de 26% sur les gages totaux des travailleurs agricoles employés au mois, de 16 2/3 % sur les gages des journaliers et de 15 o/o sur les gages des artisans.

Le Syndicat des artisans et celui des travailleurs agricoles ont tous deux, cependant, donné avis de leur intention de demander de nouvelles augmentations à partir du 1er juillet 1949 — les travailleurs agricoles le faisant avec un retard de 11 jours sur le délai prévu par l'accord en vigueur.

Il est difficile de savoir jusques à quand la main-d'œuvre continuera à réclamer des gages supérieurs. L'item main-d'œuvre représente à l'heure actuelle environ 60 % du coût de production du sucre, malgré les augmentations qu'ont subi les autres items constituant ce coût de production.

La demande d'une augmentation des prix de sucre pour 1949 avait pour objet, entre autres choses, de couvrir les frais additionnels de main-d'œuvre survenus à la suite de la fixation des gages l'année dernière ; cette augmentation, comme nous l'avons déjà dit, nous a été refusée. Dans ces circonstances, l'industrie se verra sans doute dans l'impossibilité de payer des gages plus élevés, et elle devra tout tenter pour essayer d'abaisser son coût de production. Il serait tout à fait déraisonnable de la part des travailleurs de s'attendre à une augmentation continuelle de leurs gages, sans tenir compte des possibilités de l'industrie qui en fait les frais.

Nous voulons croire que les leaders des syndicats auront assez de bon sens et d'autorité pour faire comprendre ce point de vue à leurs syndiqués.

Par contre, il est évident que le coût de la vie n'a cessé d'augmenter, et les chiffres que nous avons pu obtenir du département du Travail concernant les travailleurs agricoles font voir les pourcentages d'augmentation suivante :

1939	1946	1947	1948	Février 1949
—	—	—	—	—
0	188%	182%	242%	259.8%

Il faut, cependant, tenir compte du fait que ces chiffres ne représentent pas seulement et exclusivement une augmentation du coût de la vie, mais reflètent également, à un degré qu'il est difficile de déterminer, une amélioration du niveau d'existence. Par ailleurs, il est évident que le fait même de majorer des gages indéfiniment conduit automatiquement à une augmentation du coût de l'existence sur un marché mal approvisionné.

Le remède gît donc dans un abaissement du coût de la vie que seule

peut provoquer à Maurice l'importation d'articles essentiels à meilleur marché et en abondance. C'est vers ce but que devront tendre tous nos efforts.

Alimentation.

A ce propos, notre approvisionnement en denrées alimentaires laisse toujours beaucoup à désirer ; c'est là une des causes les plus réelles de l'augmentation du coût de la vie. Nous sommes encore loin de recevoir la quantité de riz que nous importions avant la guerre et qui constituait l'alimentation de base de la population. Par ailleurs son coût très élevé — plus de quatre fois le prix d'avant guerre — en restreint la consommation.

La Chambre n'a cessé, à travers son représentant à Londres, de faire tout ce qui était en son pouvoir pour apporter une amélioration à cet état de choses, qui à lui seul est la plus grande cause de mécontentement et de récriminations.

Associations Industrielles et Syndicats

Une publication officielle toute récente donne des renseignements utiles sur le nombre de membres faisant partie des divers syndicats d'employés de l'industrie sucrière. En voici quelques extraits :

	Nombre de membres		
	31/12/1946	31/12/1947	31/12/1948
Engineering & Technical Workers' Union ...	4366	5803	2131
Agricultural Labourers' Union	2264	8000 (approx.)	
Sugar Industry Staff Employees' Association	497	540	526

La réduction très forte du nombre de membres au cours de l'année dernière s'explique du fait que, en vertu de la loi, seuls ont le droit d'être enregistrés comme membres, ceux qui ont payé leur quotité.

La *Sugar Producers' Association* qui comprend la presque totalité des employeurs de l'industrie sucrière a continué à assumer directement la responsabilité des négociations ayant trait aux conditions de travail et à la fixation des gages ; cependant, la Chambre s'intéresse toujours à ces questions et se tient en contact étroit avec le Commissaire du Travail et les membres de son personnel, auxquels je voudrais ici adresser tous nos remercîments pour l'aide précieuse que nous n'avons cessé de recevoir d'eux.

CHAPITRE VÈME — INDUSTRIES ET CULTURES SECONDAIRES

Nous recevons périodiquement la visite de personnes, sans nul doute

bien intentionnées, qui s'étonnent de constater la part que nous faisons à l'industrie sucrière a l'île Maurice, et qui nous accusent de négliger les possibilités de développement d'industries et de cultures secondaires. Certes, il n'est pas bon que l'économie générale d'un pays ne dépende que d'une industrie unique, et nous sommes les premiers à nous en rendre compte. Nous ne croyons pas cependant avoir sérieusement mérité la critique de nous être désintéressés du développement d'autres cultures et d autres industries, et notre histoire est là pour en témoigner. Nous ne pouvons quand même pas être tenus responsables si les conditions climatiques et géographiques de notre île et la nature de notre sol ne nous ont pas permis de développer sur des bases saines et économiques les cultures et les industries qui prospèrent sous d'autres cieux. En matière d'agriculture, on peut probablement tout produire n'importe où, mais il reste encore à savoir si cette production peut se faire économiquement. La canne à sucre n'a jamais connu de succès en Europe et nous ne saurions en blâmer quiconque. Nous avons cependant, je pense, fait des efforts louables, et nous continuons d'en faire, pour développer des cultures et des industries secondaires, et je me propose de passer en revue les activités de la Chambre dans quelques uns de ces domaines.

ALCOOL.

(a) *Alcool d'exportation.*

L'île Maurice a depuis longtemps fait de l'alcool avec les mélasses provenant de la fabrication du sucre. Notre débouché avant la guerre était presqu'exclusivement limité au marché local ; mais nous avons trouvé depuis la guerre un marché d'exportation que nous nous sommes efforcés d'exploiter.

Notre production a passé d'environ 3,000,000 de litres en 1940 à près de 9,000,000 de litres en 1948, dont 5,000,000 de litres furent exportés.

En raison de la rareté des grains, notre alcool est en grande demande sur le marché de Londres, où il sert en grande partie à la fabrication du *gin*. Il est difficile de prévoir pour combien de temps encore nous serons assurés de ce marché, mais nous avons lieu de croire que les distillateurs anglais feront usage de notre alcool pendant encore bien des années, et la Chambre s'est employée à rechercher les moyens de conserver ce marché. Un des meilleurs moyens de le faire est sans nul doute d'améliorer la qualité des alcools que nous exportons, et à cette fin, la Chambre a convoqué plusieurs réunions de distillateurs au cours de l'année écoulée pour étudier ensemble ce problème.

La précieuse collaboration de M. Serge Staub, technologiste sucrier du département de l'Agriculture, et celle d'autres techniciens ont été mises à contribution ; une des premières mesures prises, avec l'assentiment du Directeur de l'Agriculture et du Contrôleur des Approvisionnements, a été l'institution d'un système de vérification des alcools avant

l'exportation. Des règlements ont été édictés permettant l'exercice d'un contrôle efficace sur la qualité des alcools exportés. Ces règlements sont en vigueur depuis septembre 1948 et ont été publiés à l'Officiel (G.N. No. 33 de 1949).

Il y a certes bien des difficultés techniques à surmonter avant de produire un alcool de meilleure qualité. La rareté du matériel de distillerie pendant la guerre en est une, et la mise au point des distilleries en est une autre. M. Staub, qui est parti en mars dernier en congé pour l'Europe, a bienveillamment accepté de se charger d'étudier les possibilités d'amélioration et de modernisation de nos procédés de fabrication et, en collaboration avec Sir Philippe Rafiray, d'explorer celles de notre marché d'exportation. Même à l'heure actuelle, certaines de nos distilleries peuvent fabriquer un excellent alcool, mais faut-il encore qu'elles soient encouragées à le faire en recevant un prix en rapport avec une qualité supérieure. M. Staub a déjà commencé son enquête et nous en attendons les résultats avec confiance.

(b) *Alcool Industriel.*

La Chambre a également tenté des démarches pour la construction de nouvelles distilleries, et pour la transformation des distilleries actuelles, afin de pouvoir s'adonner à la production d'alcool anhydre.

L'usage comme carburant d'un mélange d'alcool anhydre et d'essence de pétrole donnerait des résultats supérieurs à l'emploi de l'essence de pétrole pure et n'entraînerait aucune modification aux moteurs des véhicules automobiles se servant d'essence de pétrole. Ce projet qui, sur l'avis des techniciens que nous avons consultés, nous paraît tout-à-fait réalisable, nécessiterait un apport de capitaux.

La Chambre a essayé d'intéresser le *Colonial Development Corporation* à cette initiative et lui a soumis, depuis le 3 octobre 1947, par l'intermédiaire du Gouvernement local, un projet à cet effet. Outre l'avantage de pouvoir restreindre sensiblement la quantité d'essence de pétrole importée, et, partant, de conserver dans le pays une partie de l'argent exporté, cette industrie assurerait de l'emploi à un certain nombre de travailleurs et nous permettrait de subvenir à nos besoins en carburant en temps de guerre.

Certes, la mise à exécution de ce projet donnerait lieu à certaines difficultés ; mais une législation appropriée réglementant l'usage de l'essence de pétrole, et faisant obligation à tout propriétaire de véhicules de se servir de carburant local dans des proportions déterminées, aurait sans nul doute aplani ces difficultés.

Après un silence inquiétant, le Gouvernement vient de nous faire savoir qu'il se proposait de nommer un comité pour étudier cette question et a invité la Chambre à en faire partie. Nous n'avons plus qu'à attendre les conclusions de ce comité.

(c) *Rum*

Nous ne désespérons pas non plus de voir apporter des changements à la législation actuelle afin de permettre la production locale d'un rum de bonne qualité, qui pourrait également trouver un marché d'exportation. Une des difficultés créées par cette législation gît dans le fait que les droits d'accise sont perçus sur le rum au moment où il est mis en fûts et non à sa mise en bouteilles. Les pertes dues à l'évaporation dans les fûts, pendant la période de vieillissement indispensable, sont énormes et imposent une barrière quasi infranchissable à la fabrication d'un rum de bonne qualité. Le vieillissement artificiel du rum, qui est pratiqué dans d'autres pays, pourrait être un moyen de contourner la difficulté.

La Chambre pense qu'il est de toute nécessité pour les distillateurs de s'organiser en fédération pour étudier tous les problèmes ayant trait à la fabrication de l'alcool à Maurice. Une telle association est assurée, dès à présent, de toute l'aide que la Chambre pourra lui apporter.

THÉ

La culture du thé à l'île Maurice remonte à 1817; c'est dire que cette culture n'est pas nouvelle chez nous. L'on peut donc s'étonner du fait qu'elle n'ait pas connu plus de succès, surtout lorsque l'on considère que certaines de nos terres et notre climat conviennent très bien à la culture du thé. Parmi les raisons qui expliquent cet insuccès, il y a lieu de signaler celles qui suivent.

Si pour la fabrication du sucre, ni les méthodes de culture employées, ni le rendement à l'arpent, ni l'emballage du produit ne peuvent en affecter la qualité, il n'en est pas de même pour la fabrication du thé qui nécessite, au contraire, une attention constante et un soin méticuleux à observer des règles bien définies, tant au cours de la cueillette que de la fabrication.

La valeur marchande du thé dépend de son apparence, de son goût, de la force et de la couleur de sa liqueur et de sa saveur; le summum de l'art consiste donc à préserver et à développer les qualités intrinsèques qui se trouvent dans la feuille et que la moindre inattention peut détruire. La fabrication du thé ne saurait donc être laissée au hasard ou à la routine.

C'est ce que conseillent, du moins, les auteurs les plus qualifiés; à cet effet, ils préconisent une méthodique sélection autant pour le choix du terrain à planter et pour la graine à semer, que pour la feuille à cueillir. De plus préconisent-ils encore de nombreuses règles à observer pour le choix de l'emplacement idéal où construire l'usine et pour la fabrication du thé; et ce ne serait pas sans risque de subir de sérieuses pertes que, d'après eux, l'on violerait ces règles.

> "From the choice of the land on which tea has to be grown to the marking of the tea chest there are rules which if grossly violated lead to severe loss." ("*Tea Planting in Ceylon*," *par E. C. Elliott & F. J. Whitehead*).

Sans nul doute, c'est dans la mesure dans laquelle nous appliquerons soigneusement ces préceptes reconnus que nous réussirons, non seulement à nous assurer une part du marché mondial, mais aussi à inciter nos propres compatriotes à consommer plus de notre thé.

Ayant la bonne fortune d'avoir en ce moment parmi nous un planteur de thé dont la grande expérience fut acquise à Ceylan, pays le plus avancé dans cette industrie, nous avons confiance qu'il saura nous indiquer la bonne voie et les bonnes méthodes. M. F. O. Sprinks, *Government Tea Officer*, s'est déjà mis en campagne et ne s'épargne aucune peine pour nous faire partager les fruits de son expérience; M. Sprinks est d'avis, qu'à l'exception de l'usine de Bois Cheri, qui est déjà sur un pied moderne, la plupart des autres usines à the demandent à etre considérablement remaniées. Il est en faveur de leur amalgamation et pense qu'une centrale permettrait une exploitation plus rationnelle et plus economique. Mais il a rencontré dans cet ordre d'idées de nombreuses difficultes qui ne sont pas encore résolues.

Sous son inspiration, une nouvelle ordonnance a été présentée en Conseil, réglementant la culture et la fabrication du thé, et permettant l'exercice d'un contrôle efficace sur l'extension des cultures. Durant l'année 1948, de nouvelles plantations ont été faites sur 20 arpents de terres. Le manque de graines et de plants de bonne espèce a été la principale cause d'un si faible accroissement de la superficie cultivée.

Les conditions climatiques durant l'année ont été excellentes, et la récolte, qui a été de 617,322 livres anglaises, a excédé celle de l'année précédente (1947) de 72,363 livres. La superficie totale cultivée en 1948 était de 1946 arpents. Il est difficile de savoir avec précision le nombre d'arpents récoltés; en estimant qu'il était de 1,500 à 1,600, on arrive à un rendement moyen d'environ 400 livres anglaises à l'arpent. Cette moyenne est faible si on la compare a celle de Ceylan qui varie de 600 à 1000 livres à l'arpent; sans doute beaucoup de terres viennent d'être plantées et n'ont pas encore atteint leur plein rendement; mais il est évident que nous devons nous organiser, comme on l'a fait pour la culture de la canne et la fabrication du sucre, afin d'améliorer non seulement nos rendements mais aussi la qualité de notre produit — deux conditions essentielles au développement de l'industrie du thé.

Si nous nous basons seulement sur un rendement de 600 livres à l'arpent, nous devrions dans un proche avenir atteindre une production annuelle de 1,200,000 livres de thé.

La consommation locale s'élève actuellement à un peu moins d'une livre et demie de thé par an par tête d'habitant; d'après certains experts qui nous ont visités ces temps derniers, avec un peu de publicité et en améliorant la qualité de notre produit, cette consommation pourrait facilement atteindre le chiffre de 3 livres par tête par an, soit 1,300,000 livres, ce qui devrait absorber toute notre production future sur la base de la superficie plantée a ce jour. Il est interessant de noter ce que dit à ce sujet M. H. G. Sandy, *Commissioner of the International Tea Expansion*

Board, qui fut chargé en avril 1948 d'examiner les possibilités de développer la vente de notre produit :

> "This is a very low average compared with other countries particularly in view of the fact that the wage rates are comparatively high. In South Africa, for example, the overall average is 2 lbs per head per annum with a predominating native population earning on an average less than half the lowest rates paid for unskilled labour (Rupees 2, say 3/— per day) in Mauritius.
>
> The reason undoubtedly is that Mauritius is in no way tea conscious. Its production is easily absorbed by local consumption irrespective of quality, so that the manufacturers and the trade have no incentive to improve their qualities or merchandise their product".

Il n'y a pas de doute que cela serait dans l'intérêt des habitants de ce pays de consommer davantage d'un breuvage qui est une source considérable de vitamine B 2. Cette constatation fut faite en Angleterre durant la guerre et confirmée par la suite à Ceylan.

En attendant une augmentation de la consommation locale, et pour permettre à l'industrie du thé d'atteindre son plein développement, il est sage de chercher dès à présent à s'assurer un marché extérieur ; ce serait, autrement, causer la ruine des planteurs ou les obliger à restreindre la superficie cultivée. Nous avons déjà, en 1948, exporté 12,850 livres anglaises de thé, principalement à Madagascar. Nous en aurions probablement exporté davantage à cette colonie, n'étaient les difficultés de change. Il apparaît donc que nous aurions tout intérêt à nous tourner vers ce marché rapproché dans l'avenir.

Par ailleurs, il semblerait que notre métropole devrait être à même d'importer facilement la totalité de notre surplus de thé exportable ; en 1948 l'Angleterre, faute de pouvoir s'en procurer de ses fournisseurs habituels, importa 65,000,000 livres de moins qu'elle n'en avait besoin pour sa consommation normale et dut, en conséquence, réduire sa consommation hebdomadaire qui était de 2.9 onces avant la guerre à 2 onces par tête d'habitant.

Toutefois deux facteurs interviennent dès qu'il s'agit de l'exportation de notre thé : sa qualité et son prix. Des rapports reçus des courtiers de Londres sur la qualité de notre produit sont très satisfaisants, certains grades se comparant avantageusement avec ceux de Ceylan. La seule ombre au tableau semble être le prix que nous pourrions obtenir et qui ne couvrirait sans doute pas notre coût de production.

Nous lisons dans le Rapport Annuel pour l'année 1947 du *Tea Research Institute of Ceylon* que le coût de production d'une livre de thé à *St. Coombs Estate* en 1947 était de R. 1.02. Or nous savons qu'à Maurice une livre de *feuilles* coûte en moyenne .30cs., qu'il en faut environ 4¾ lbs pour obtenir une livre de thé, soit, rien qu'en feuilles de thé, *compte non*

tenu des frais de transport et d'usinage, R. 1.42. L'écart est considérable. Seul un abaissement de ce coût de production pourrait donc nous assurer un marché extérieur, et ce résultat ne peut être atteint que par une augmentation du rendement à l'arpent, combinée à un abaissement du coût de la main-d'œuvre; abaissement que l'on pourrait obtenir, sinon par une réduction de gages, du moins par un meilleur rendement du travailleur.

FIBRE.

L'industrie de la fibre à Maurice remonte à plus de 140 ans, et là encore on peut s'étonner qu'elle n'ait pas fait plus de progrès, d'autant que l'aloès de Maurice—*Furcroea gigantea*—pousse à l'état sauvage dans des terres inférieures et ne nécessite pour ainsi dire aucun soin. Elle ne souffre que dans une faible mesure des effets de nos cyclones et n'est guère affectée par les sécheresses.

Par ailleurs la fédération des producteurs de fibre d'aloès n'a cessé de faire les efforts les plus louables pour améliorer les moyens de production et pour trouver un marché rémunérateur. Si donc l'industrie de la fibre n'a connu qu'un succès limité jusqu'ici, il faut conclure que ce ne sont ni nos industriels, ni les conditions climatiques, ni la nature de notre sol qui en sont responsables.

Jusqu'en 1929/30, la fibre d'aloès produite à Maurice ne servait presqu'exclusivement qu'à l'exportation ; c'est là, croyons-nous, une des causes qui en ont limité la production. En effet, la demande des marchés extérieurs était relativement faible, en raison du fait que les filatures des industriels qui achetaient nos fibres étaient équipées pour traiter la fibre de sisal et d'abaca et ne convenaient pas à notre fibre d'aloès, plus souple et moins résistante. Sans doute aurait-il été possible de procéder à certains réglages qui auraient permis à ces filatures d'utiliser sans difficultés la fibre d'aloès, mais les quantités exportées ne justifiaient pas de telles modifications, et par ailleurs, les prix offerts ne justifiaient pas une production accrue.

D'autre part, l'aloès n'a jamais été "cultivé" à Maurice, à proprement parler, ce qui pourrait être la cause d'un rendement inférieur, de frais supplémentaires de coupe et de chargement, et partant, d'un coût de revient plus élevé que celui de fibres en provenance d'autres pays.

Enfin, aucune défibreuse autocoupeuse vraiment efficace n'a jusqu'ici été mise sur le marché pour l'aloès : les machines en usage pour le sisal et autres espèces de fibres ont donné des résultats décevants avec l'aloès, en raison, principalement, de la souplesse de sa texture. Nous pensons que ce dernier facteur, en particulier, a contribué considérablement à empêcher le développement de l'industrie de la fibre à Maurice.

Il est curieux de constater que depuis 1912, pratiquement aucun progrès n'a été fait pour porter remède à ces deux dernières difficultés, malgré les efforts et l'ingéniosité de nos producteurs. Il est évident que cela ne les a pas encouragés à accroître leurs plantations.

Nous lisons dans le *Mauritius Illustrated* publié en 1914 un article de M. Philippe Galéa sur l'industrie de la fibre d'aloès, dons nous extrayons les passages suivants :

" ... with a few exceptions, there are no fibre *estates* properly speaking, and regular plantations of aloe are practically unknown, the manufacturers, in most cases, being content to get the leaves they require from the more or less inaccessible places where the plant grows wild. Indeed, the extraordinary ease and abundance with which the aloe thrives in indifferent soil, reproducing itself and becoming luxuriant on the bare hill-sides and in the midst of the thickest brushwood, uncared-for and unheeded by man, seem to have blinded many fibre manufacturers to the practical advantages of establishing regular plantations, laid out within striking distance of the factory and kept up with due attention to the necessary rotation of crops

... ...

It is, therefore, highly desirable that an effort should be made with a view to finding a defibrating machine suitable for *furcraea*. The question, however, is not free from difficulty. Of the standard models employed with good results in other countries, none has hitherto been experimented with in Mauritius. Perhaps the most celebrated of these machines, the Krupp *New Corona*, is now stated to have proved disappointing with Mauritius aloe, although it is admittedly doing splendid work so far as sisal is concerned. A trial made with Mauritius aloe on a plantation in the Federated Malay States is said to have ended not quite satisfactorily for the *New Corona* ; and the Krupp Works recently informed one of our own planters that they were unable, as then advised, to give a guarantee of successful working with *furcræa*. It is highly probable, however, that the makers will be studying the necessary modifications to be effected, and that, ere long, the difficulties encountered on a first trial will be surmounted.

... ..."

Nous voyons donc que les problèmes d'alors étaient identiquement les mêmes que ceux qui nous confrontent aujourd'hui, avec la différence que si nous arrivions à produire économiquement nos fibres d'aloès, nous serions assurés aujourd'hui d'un marché local fort intéressant pour la totalité des sacs d'emballage dont a besoin l'industrie sucrière, — soit environ 5 à 6,000 tonnes de fibres annuellement.

En 1933, l'usine à sacs qui avait ouvert ses portes en 1929/30 sur l'initiative des producteurs de fibre, dut cesser ses opérations ; cet échec était dû en partie à la concurrence des sacs de jute qui se vendaient alors à un très bas prix, ainsi qu'à un manque de capitaux et à des difficultés techniques de fabrication. En 1939, le Gouvernement local prit possession de l'usine à sacs qui lui fut transférée en reconnaissance d'une créance

hypothécaire de Rs. 150,000. De nouvelles machineries y furent installées et l'usine rouvrit ses portes en juin 1941. L'usine a depuis fonctionné sans interruption et fournit à l'industrie sucrière environ 15 à 20 o/o de ses besoins en sacs d'emballage, soit l'équivalent d'à peu près un million et quart de sacs de 55 kgs.

L'usine, qui devait à l'origine vendre ses sacs à l'industrie sucrière au prix de revient, a par la suite fait de substantiels profits, en raison de l'engagement pris par les producteurs sucriers de payer les sacs de fibre au même prix que celui des sacs importés. Cet accord avait pour objet de permettre à l'usine à sacs de se constituer une réserve qui lui permettrait, le cas échéant, de faire face à une baisse du prix des sacs importés.

Les difficultés d'approvisionnement en sacs de jute durant la guerre ont clairement démontré l'avantage qu'il y aurait pour l'industrie sucrière à pouvoir obtenir sur place la totalité de ses besoins. En plusieurs fois, au cours de ces récentes années, des projets d'agrandissement de l'usine à sacs ont été discutés, aussi bien à Maurice avec l'industrie sucrière, qu'à Londres avec le Bureau des Colonies. Cet agrandissement nécessitait un nouvel apport de capitaux, et c'est dans ce but que le Bureau des Colonies fut approché en 1945 par Sir Donald Mackenzie-Kennedy, K.C.M.G., notre Gouverneur d'alors, et Sir Philippe Raffray. Ces discussions au Bureau des Colonies furent décevantes et le Gouvernement Impérial se montra alors peu enclin à aider cette industrie. Par la suite, ces discussions furent reprises à Maurice et l'industrie sucrière fut invitée à aider financièrement un projet d'extension de l'industrie de la fibre.

Après avoir étudié le problème sous tous ses aspects, l'industrie sucrière a jugé qu'il n'était pas de son ressort d'apporter cette aide financière. Elle n'a fait, dans cet ordre d'idées, que reprendre l'argument dont avait fait état le Bureau des Colonies lui-même depuis 1935, lorsqu'il nous faisait savoir à travers notre représentant d'alors, qu'il ne serait pas sage de faire l'industrie de la fibre dépendre financièrement de l'industrie sucrière, et que ce serait peut-être grever cette dernière industrie d'une charge qu'elle ne serait pas en mesure de supporter. En effet, l'industrie sucrière est une entreprise commerciale qui se doit de faire tout ce qui est en son pouvoir pour produire du sucre au meilleur marché possible, afin d'assurer sa propre existence. Outre qu'elle a besoin de tous les capitaux dont elle dispose pour se développer et perfectionner ses méthodes de culture et d'usinage, elle ne saurait se lier à une autre industrie et se voir de ce fait, le cas échéant, dans l'obligation d'augmenter son coût de production en achetant des sacs à un prix moins avantageux que celui qu'elle *pourrait* obtenir ailleurs. Ceci nous semble un point de vue tout-à-fait raisonnable. En effet, il s'agit bien de *raison* et non pas de *sentiments*. On a conclu, de là, que l'industrie sucrière était *contre* tout développement de l'industrie de la fibre et qu'elle s'opposait à tout projet ayant pour objet d'opérer ce développement. Ceci nous paraît être une conclusion non motivée.

L'industrie sucrière est entièrement en faveur de tout projet qui

pourrait lui permettre d'obtenir sur place la totalité de ses besoins en sacs, *pourvu que ces sacs puissent lui être fournis à un prix, sinon plus bas, du moins pas supérieur à celui des sacs importés.* Elle pense, cependant, qu'il ne lui appartient pas d'investir des capitaux dans l'industrie de la fibre et que ce soin revient à d'autres — le *Colonial Development Fund* par exemple.

L'industrie sucrière a déjà *fait preuve* de sa bonne volonté et de son désir d'encourager l'industrie de la fibre en se soumettant volontiers à l'accord intervenu en février 1944 au sujet de l'acquisition des sacs de fibre au même prix que celui des sacs importés, à un moment où les difficultés de la guerre rendaient le coût de revient de ces derniers sacs beaucoup plus élevé qu'en temps normal. Il ne serait donc pas juste d'accuser l'industrie sucrière d'indifférence envers l'industrie de la fibre.

La Chambre, de son côté, a cherché depuis octobre 1947 à intéresser le *Colonial Development Corporation* au projet du développement de l'industrie de la fibre. (Voir la lettre de la Chambre, publiée à la suite du rapport du Président de la Chambre sur l'exercice 1947/48). Lors de son passage à Maurice, M. C. G. Eastwood, C. M. G., a pris note de cette question ainsi que de la requête faite par la Chambre, laquelle ne lui était apparemment pas encore parvenue jusqu'alors.

MM. Lees et Lees, les experts envoyés par le Bureau des Colonies qui visitèrent Maurice en 1947, ont depuis publié un rapport. Ils soulèvent de nouveau les deux questions qui étaient à l'ordre du jour en 1912, à savoir : la nécessité de procéder à des expériences au sujet de la " culture " de l'aloès, et la mise au point d'une bonne défibreuse. On pourrait objecter à cela, qu'ayant produit — sinon " cultivé " — la fibre depuis plus de cent ans et ayant fabriqué des sacs pendant ces huit dernières années, il est un peu déconcertant d'en être quand même réduit au stade expérimental. Cela a du vrai, et pour notre part, nous préférerions voir le *Colonial Development Corporation* investir des capitaux dans l'industrie de la fibre — même à titre expérimental — plutôt qu'ailleurs. Mais lorsque l'on considère que nous n'avons fait que peu de progrès au cours de ces dernières 27 années dans la mise au point d'une bonne défibreuse et dans la " culture " de l'aloès, on peut conclure que, même s'il fallait passer par le stade expérimental, l'on pourrait quand même gagner du temps, si l'on commençait sans *plus* tarder.

Nous savons que *MM. Rebey & Co.* essayent de mettre au point depuis quelques temps déja une défibreuse automatique dont le plan a été conçu par un de nos compatriotes, M. L. Humbert. Cette défibreuse d'un type, apparemment tout-à-fait nouveau semble répondre à nos besoins, et nous espérons qu'il ne nous faudra pas attendre encore longtemps avant d'avoir résolu au moins la moitié du problème.

D'autre part, l'utilisation des résidus d'aloès semble offrir des perspectives nouvelles aux producteurs de fibres. Il résulte d'expériences faites à *Bulstrode*, près de *Gerrard's Cross* en Angleterre, que l'on peut extraire de ces résidus, qui jusqu'ici constituaient un déchet encombrant, des

produits les plus divers et les plus utiles — depuis une cire extrêmement recherchée jusqu'à des matières plastiques et d'autres extraits pouvant servir à fabriquer des cosmétiques ou des insecticides. La Chambre a déjà eu l'occasion de transmettre aux producteurs de fibres une documentation abondante sur cette matière, laquelle lui avait été adressée par les soins de son représentant à Londres. Par ailleurs, M. René Maingard de Villeès-Offrans qui, comme on le sait, s'est depuis de nombreuses années intéressé à l'industrie de la fibre, a eu l'occasion tout récemment de visiter le centre d'études où se poursuivent ces recherches, et nous sommes certains qu'il a déjà dû communiquer aux producteurs de fibres les renseignements qu'il a recueillis sur place.

TABAC.

L'île Maurice produit annuellement 350,000 à 400,000 kgs de feuilles de tabac. La production est contingentée en raison de notre marché restreint, exclusivement limité à la consommation locale. En effet, notre tabac n'a pu jusqu'ici trouver preneurs à l'extérieur ; il semblerait que la cause en est imputable à une saveur particulière qui n'est pas appréciée des consommateurs et qu'aucun mélange ne saurait faire disparaître. Des rapports reçus de Londres depuis 1935 indiquaient que cette saveur prononcée était probablement inhérente aux variétés cultivées, à la nature du sol, ou encore à la fumure employée. Par la suite, d'autres envois furent faits avant la guerre, et le dernier envoi qui se composait d'excellentes feuilles arriva à Londres juste à temps pour être détruit par un bombardement aérien.

En vue de l'accumulation des stocks durant ces dernières années, et aussi de la possibilité d'un changement dans les conditions du marché extérieur, le directeur de l'Agriculture, qui est également le président du *Tobacco Board*, a pensé qu'il serait bon d'explorer à nouveau les perspectives d'un marché d'exportation. A sa requête, la Chambre a prié son représentant à Londres de se mettre en rapport avec les importateurs du Royaume-Uni, et Sir Philippe a obtenu que des échantillons de nos feuilles lui soient envoyés aux fins d'expertise.

Par ailleurs, sur l'initiative de M. Allan, le Gouvernement de la Rhodésie du Nord a aimablement consenti à nous prêter les services éclairés de M. R. H. Fraser, *Chief Tobacco Adviser*, qui a une longue expérience de la culture du tabac en Rhodésie. Il a fait un court séjour à Maurice et a enquêté sur la culture du tabac et sur les perspectives d'amélioration et de développement de cette industrie. Nous sommes particulièrement reconnaissants à son Gouvernement d'avoir bien voulu nous l'envoyer, et nous attendons les conclusions de cette enquête avec confiance.

Voici quelques chiffres ayant trait à notre production de feuilles de tabac durant l'année 1948/49 et à la superficie sous culture.

1. *Superficie cultivée* (*Arpents*)

	1947/48	1948/49
Tabac séché en carneau (*flue cured*)	453.79	431.08
Tabac séché à l'air (*air cured*)	161.84	122.49
Total	615.63	553.57

2. *Récolte* (*kilos*)

	1947—48		1948—49	
	Production	Rendement à l'arpent	Production	Rendement à l'arpent
Tabac séché en carneau	286,757.7	631.9	275,771.6	639.7
Tabac séché à l'air	124,707.0	770.5	80,871.9	660.2
Total	411,464.7	668.3	356,643.5	644.3

Ces chiffres ne comprennent pas la production de Rodrigues et celle du *Tobacco Research Station*, dont voici le détail :

		1947/48	1948/49
3. Rodrigues (séché à l'air)	Kgs. ...	258.1	105.2
4. *Tobacco Research Station* :			
séché en carneau	„ ...	—	2,701.1
séché à l'air	„ ...	—	135.5

CULTURES VIVRIÈRES.

Le Food Production Board, nommé par le Gouvernement en février 1947, a poursuivi ses activités durant l'année écoulée et vient de publier son troisième rapport, lequel contient des renseignements fort intéressants sur l'extension des cultures vivrières et maraîchères.

Le Board a fait de l'excellent travail, et ses efforts méritent tous nos encouragements.

Les récoltes subventionnées par le Gouvernement ont occupé une superficie totale de 14,616 arpents au cours de l'année 1947/48, en comparaison de 4,177 arpents en 1946/47.

Ces superficies se répartissent comme suit :

Années	Maïs	Manioc	Arouilles	Patate	Arrow Root	Pistaches	TOTAL
1946/47	2974	507	160	180	—	356	4177 arpents
1947/48	9827	1523	434	625	23	2184	14616 arpents

Les nouvelles plantations faites au cours de la même année et qui n'avaient pas été récoltées au 30 juin 1948 s'étendent sur une superficie de 5,948 arpents ; ce qui fait un total de 20,564 arpents sous cultures subventionnées, auxquels il y a lieu d'ajouter 2,662 arpents de cultures non subventionnées, dont 1,863 arpents en riz et 799 arpents en pommes de terre. Ce total de 20,564 arpents sous cultures subventionnées comprend 15,300 plantations individuelles. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et sont tout-à-fait à la louange de la tâche accomplie par le Board.

Il y a lieu d'ajouter, cependant, que la subvention accordée par l'Etat a beaucoup contribué au succès de l'entreprise, et nous lisons au paragraphe 11 du rapport du Board ce qui suit :

> " There is no doubt that the scheme of subsidy to plantations has been a greater incentive to the small planters than to the large sugar estates *and it is feared that the removal or reduction of the subsidy on plantations may cause a decline in the food production of the island.* "

Nous ne sommes donc pas encore arrivés à produire ces récoltes dans des conditions *économiques*. Les mesures prises pour encourager les cultures vivrières ne sont, en fait, que des moyens de faire face à la crise actuelle de l'alimentation et ne sauraient, pour le moment, être considérées comme devant nécessairement permettre le développement *économique* de ces cultures. Par ailleurs il est à craindre que l'extension même de ces cultures n'amène tôt ou tard un abaissement du prix de ces denrées et ne soit une source de découragement pour les planteurs — l'Etat ne pouvant pendant encore longtemps faire les frais de ces subventions.

Le rapport donne des renseignements utiles concernant le coût de production des récoltes, mais ces renseignements sont toutefois sujets à caution, car, comme le fait ressortir le rapport, ils ne sont pas le résultat d'enquêtes approfondies ; ils ont été recueillis d'un certain nombre de planteurs de différentes localités qui ne tiennent forcément aucun détail précis de leurs frais de culture.

Le rapport contient également des chiffres tendant à établir la marge des profits qu'auraient pu réaliser les planteurs, s'ils avaient été à même de vendre leurs récoltes directement aux consommateurs — ce qui est rarement le cas.

Aucun chiffre précis ne peut être donné concernant la production exacte au cours de l'année 1947/48 ; mais, d'après une enquête faite auprès

d'un grand nombre de planteurs, il apparaît que les rendements moyens *à l'arpent* pour toute l'île ont été les suivants :

1947/48	Maïs	Manioc	Arouilles	Patate	Pistaches	Pommes de terre	Riz de Marais	Riz de Montagne
Kgs	660	1870	2570	1840	450	3600	980	600

En se basant sur ces rendements moyens, et en tenant compte de la superficie totale récoltée, on arrive aux chiffres suivants de production, en tonnes métriques :

	Maïs	Manioc	Arouilles	Patate	Pistaches	Total
1946/47	1950	980	420	350	200	3900
1947/48	6500	2800	1100	1200	650	12250

Pour ce qui est de la pomme de terre et du riz, la production en 1947/48 aurait été de

Pommes de terre	...	3000	tonnes
Riz ...	...	1500	,,

Ces chiffres font voir une augmentation très importante de la production totale.

Comme nous le disons plus haut, les planteurs ont très rarement la possibilité de vendre leurs produits directement aux consommateurs, et le plus clair du profit revient le plus souvent à des intermédiaires peu scrupuleux. Le Board attire l'attention sur cet état de choses et préconise la création d'un organisme chargé de la vente des produits, afin d'assurer une part plus équitable des profits aux cultivateurs eux-mêmes. Il n'est que juste que les producteurs, à qui incombent tous les risques, aient la plus grande part des profits, et toute mesure tendant à la leur assurer ne peut être qu'encouragée.

PROJET DE LOTISSEMENTS.

Au cours de l'année écoulée cette question a été très souvent débattue, et la Chambre a eu l'occasion à plusieurs reprises de faire connaître ses vues au Gouvernement au sujet du projet de lotissements.

Les recommandations de M. Bett ont pour objet d'encourager les petites cultures et le petit élevage et préconisent que l'on accorde des concessions à des familles d'agriculteurs et d'éleveurs, afin de leur permettre de s'établir et de développer les ressources de la terre.

La Chambre ne voit à cela aucune objection, quoique des expériences faites au cours d'un long passé n'aient jamais été couronnées de succès. Cela n'empêche certes pas de recommencer, et la Chambre prêterait volon-

tiers son concours à une telle initiative, pourvu, toutefois, que les échecs du passé servent d'expérience et que l'on en tire profit. Or, le projet actuel de lotissements semble faire litière de tout ce qui a été tenté jusqu'ici et des résultats coûteux qui ont été obtenus ; il pousse l'optimisme jusqu'à recommander que des terres qui sont à l'heure actuelle plantées en cannes cessent de l'être pour faire l'objet d'expériences en lotissements. En effet, le rapport de M. Bett prévoit l'expropriation des planteurs de cannes sur une superficie de plus de 900 arpents, parmi les meilleures terres sous culture. Pour l'immédiat, toutefois, le Gouvernement n'envisagerait de prendre que 240 arpents de ces terres.

C'est sur ce point, et exclusivement sur ce point, que la Chambre s'est élevée contre le projet de lotissements préconisé par M. Bett. Les raisons qui ont motivé cette objection peuvent être résumées comme suit :

(i) Il y a d'excellentes terres incultes dans le pays susceptibles d'être mises sous culture, sans affecter la production sucrière.

(ii) Dans un pays surpeuplé, comme l'est l'île Maurice, aucune nouvelle entreprise ne doit être tentée aux dépens de celles qui existent déjà et qui sont économiquement saines.

(iii) Il ne serait pas sage de *remplacer* une culture qui a été pratiquée avec succès depuis de très longues années par d'autres cultures qui sont encore au stade expérimental ; d'autant que les échecs répétés d'essais tentés au cours d'un long passé semblent indiquer qu'on ne saurait se laisser aller à trop d'optimisme.

(iv) Si les terres cultivées en cannes devaient cesser de l'être, notre production sucrière en serait affectée. Or cette production est essentielle au Royaume-Uni — à preuve, l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés d'exporter seulement 4.000 tonnes de sucre à Madagascar, en retour de bœufs de boucherie.

(v) Les estimations de rendements et de profits faites par le *Land Settlement Officer* ne semblent tenir que peu de compte de la réalité.

(vi) La population entière du pays dépend presqu'exclusivement de l'industrie sucrière, laquelle nous assure un revenu de beaucoup supérieur à celui qu'on pourrait espérer retirer d'un projet de lotissements, même en acceptant les chiffres de M. Bett.

La seule raison mise en avant par le *Land Settlement Officer*, et qui semblerait, de prime abord, avoir un certain poids, c'est l'urgence de donner un commencement d'exécution à son projet alors qu'il est encore à Maurice. Certes nous voudrions donner toutes les chances de succès à ce projet ; mais il est à noter que M. Bett est arrivé à Maurice depuis déjà plus de 2 ans, et que s'il avait mis ce temps à profit, beaucoup de terres incultes seraient déjà sous culture. Par ailleurs, de l'aveu même de M. Bett à supposer que des terres sous culture de cannes lui soient données immédiatement, il ne serait pas question de détruire les récoltes actuelles ou d'enlever les cannes qui s'y trouvent, avant la fin de leur rotation normale — c'est-à-dire de 1 à 6 ans, selon le cas.

Nous devons d'ailleurs ajouter que l'attitude des autorités responsables du Gouvernement a été pleine de compréhension, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elles renonceront au projet d'exproprier des planteurs de cannes, grands ou petits, pour donner effet aux recommandations de M. Bett.

ARBORICULTURE.

Je m'en voudrais de quitter ce chapitre des industries et des cultures secondaires, sans dire un mot particulier au sujet d'une initiative qui mérite nos félicitations et nos encouragements. C'est celle dont nous sommes redevables à M. Charles O'Connor, ancien *Senior Agricultural Officer* du département de l'Agriculture, au sujet de la propagation et de l'amélioration des arbres fruitiers, ainsi que des plantes exotiques et ornementales et des cultures maraîchères. C'est maintenant, M. Alfred North Coombes, *Senior Agricultural Officer* du Département, qui en a la charge.

Les essais d'acclimation et de sélection se font aux stations expérimentales de Barkly à Beau Bassin et d'Abercrombie à Port-Louis. Après quelques années d'efforts soutenus et de travail méthodique, on a mis au point des méthodes de greffage adaptées à nos conditions particulières et on a sélectionné des semences de tout premier ordre. L'introduction de nouvelles espèces se fait sous contrôle, et les meilleurs variétés acclimatées sont propagées et mises en vente à des prix tout-à-fait raisonnables.

Nous ne saurions trop recommander, aussi bien aux amateurs qu'à ceux qui voudraient en tirer un revenu, de se procurer des semences, des plantes et des greffes à ces deux stations. Le bienfait qui en résultera sera très grand pour la Colonie.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'adresser toutes nos félicitations au département de l'Agriculture et à MM. O'Connor et Coombes, en particulier.

CHAPITRE VIème — QUESTIONS DIVERSES

CENTRAL BOARD.

Le Central Board s'est enfin assuré les services d'un comptable diplomé en la personne de M. J. H. W. Neal, qui nous est arrivé le 13 octobre 1948.

La nécessité d'avoir un comptable qualifié au Central Board se faisait sentir depuis longtemps déja, les questions dont s'occupe le Central Board relevant essentiellement de la compétence d'un comptable. M. Neal a vite fait de se mettre au courant des attributions de son nouveau poste, avec un esprit ouvert et un sens éclairé de ses responsabilités. Nous avons tout lieu d'espérer qu'il sera bientôt à même de nous faire des suggestions d'un ordre pratique pour le réglement sans heurts et sans querelles, des conflits qui surgissent entre planteurs et usiniers. L'allocation d'un quantum

équitable de sucre est sans nul doute une question épineuse qu'il faut considérer avec le plus grand soin et sans parti pris.

Le Central Board étudie en ce moment deux autres questions qui ont leur importance : la première a trait au coût du transport des cannes de planteurs, et la deuxième au chiffre d'extraction d'après lequel il convient de calculer la part de sucre revenant aux planteurs.

Le coût du transport des cannes n'est pas le même pour tous les planteurs qui passent leurs cannes à une même usine, selon qu'ils sont éloignés ou rapprochés de cette usine ; dans le but d'éviter des différences trop fortes, cependant, le Central Board a invariablement jusqu'ici facturé un taux de transport proportionnellement moins élevé par tonne/mille pour les planteurs éloignés ; la question est de savoir si cette pratique est bonne ou si elle doit être changée.

Pour ce qui est de l'extraction le Central Board a de tout temps calculé le quantum de sucre revenant aux planteurs sur la base de leur extraction moyenne pendant cinq ans, y compris l'année en cours, et ceci en raison des fluctuations, parfois grandes, qui ont lieu d'une année à une autre. Là encore, il s'agit de savoir si ce principe doit être maintenu, ou s'il y a lieu de ne tenir compte que de l'extraction de l'année en cours.

La Chambre pense que, quelles que soient les solutions préconisées, il serait sage de se placer au point de vue de l'industrie sucrière dans son ensemble, plutôt que de considérer les mérites individuels de chaque cas particulier. L'industrie sucrière de l'île Maurice a cet aspect qui lui est propre que planteurs et usiniers ne sont pas deux entités complètement séparées et indépendantes, mais forment un tout dont les intérêts sont liés. Nous pensons qu'il est bon, pour le bien de tous, que cette association d'intérêts demeure.

STATISTIQUES.

Des renseignements utiles, ayant trait à la production sucrière du pays à l'industrie de l'alcool, à la main-d'œuvre etc., sont publiés en appendice à ce rapport, sous la forme d'un bulletin annuel de statistiques.

C'est en grande partie au statisticien de la Chambre, M. R. Marot, que revient le mérite de ce travail aussi intéressant qu'utile ; M. Marot ne s'est épargné aucune peine pour nous présenter ces renseignements et nous lui en exprimons nos bien vifs remercîments. Nous voudrions le voir seconder d'une manière plus effective par les propriétés sucrières, les planteurs sucriers et les industriels à qui incombent la tâche de lui fournir les données nécessaires, sans lesquelles aucun travail de compilation ne peut être fait. Si la plupart des grands établissements sucriers lui ont donné une assistance précieuse dont nous leur sommes très reconnaissants, il n'en a pas toujours été ainsi de quelques autres et d'un grand nombre de planteurs, en particulier. Leur retard à nous faire parvenir des renseignements essentiels, malgré des appels pressants, a été la cause de bien des difficultés ; nous nous permettons d'inviter une fois de plus leur aimable et *indispensable*

collaboration, et nous sommes convaincus que, dans leur propre intérêt, ils ne manqueront pas de nous apporter toute l'aide que nous attendons d'eux.

Le bulletin de l'année dernière contenait une analyse détaillée de l'aspect financier de l'industrie sucrière au cours de ces 8 ou 10 dernières années ; il ne nous a pas été possible de la continuer cette année. Le département de la Poll Tax s'est, en effet, trouvé dans l'impossibilité de nous procurer en temps utile des renseignements essentiels ayant trait aux sommes allouées pour la dévaluation des machineries, renseignements sans lesquels il est impossible d'établir les comptes de revenus et de dépenses et les coûts de revient. Nous espérons pouvoir publier cette analyse en un bulletin séparé qui paraîtra aussitôt que possible.

EXPOSITION AGRICOLE ET HORTICOLE DE LONDRES.

En juin 1948, la Chambre fut invitée, par l'entremise de son représentant à Londres, à prendre part à une grande exposition agricole et horticole qui doit avoir lieu à Londres en juillet/août prochain sous le nom de NATIONAL GARDENS SHOW. Cette importante exposition, qui embrassera tous les domaines de l'agriculture et de l'horticulture, est organisée par le *News of the World* et réunira un très grand nombre d'exposants, non seulement du Commonwealth, mais aussi des pays de l'Europe et du continent américain. Elle a reçu l'approbation et l'appui du Bureau des Colonies et d'autres départements du Gouvernement Impérial et promet d'offrir un intérêt considérable.

L'industrie sucrière de l'île Maurice s'est vue octroyer le grand honneur d'être chargée à elle seule d'organiser l'exposition du stand qui figurera la production du sucre de canne.

Après avoir approché le Gouvernement local et s'être assurée de sa collaboration et d'une contribution financière pour faire les frais de cette exposition, la Chambre a nommé un comité pour s'occuper d'organiser notre stand. Ce comité a siégé de très nombreuses fois depuis le mois de juillet 1948 et s'est tenu en étroit contact avec un autre comité nommé à Londres par le représentant de la Chambre.

Le plan initial du stand a été conçu à Maurice et exécuté par les soins de M. Max Boullé, sans lequel il eut été difficile de réaliser ce projet en lui assurant tout le succès qu'il mérite.

Les comités constitués à Maurice et à Londres se sont donné beaucoup de mal pour mener à bien leur tâche ; ils ont eu à surmonter bien des difficultés et à consacrer un temps précieux à l'élaboration d'un grand nombre de questions de détail ; nous avons donc lieu de tenir pour assuré le succès que rencontrera notre participation à l'exposition.

Nous voudrions adresser des remercîments particuliers à M. Allan notre directeur du département de l'Agriculture, et aux membres de son personnel, qui nous ont donné leur collaboration spontanée et active, ainsi qu'à Sir Philippe Raffray qui a été littéralement sur la brèche pour régler les détails innombrables qu'entraîne une entreprise de ce genre.

Nous offrons également des remercîments particuliers et toutes nos félicitations à M. Max Boullé pour sa participation précieuse et à M. Philippe Halbwachs dont la collaboration nous a été extrêmement utile pour la série de photographies remarquables qu'il a prises et qui figureront à l'exposition.

Nous n'aurons garde d'oublier notre secrétaire, M. Guy Sauzier, qui joint à ses qualités de secrétaire celles d'un excellent organisateur. A lui revient le mérite d'avoir su grouper toutes les énergies et d'en avoir fait le meilleur usage, ainsi que celui d'avoir rédigé un fort intéressant petit ouvrage sur l'industrie sucrière de Maurice qui sera distribué aux visiteurs de notre stand, et dont nous espérons pouvoir faire tenir un exemplaire aux membres de la Chambre.

VOYAGE D'ETUDE DE M. S. STAUB.

Comme je vous le disais plus haut dans ce rapport, la Chambre a profité du voyage en Europe de M. S. Staub, technologiste sucrier du département de l'Agriculture, pour le charger, aux noms de l'industrie sucrière et de l'industrie de l'alcool, d'étudier toutes les questions ayant trait aux procédés modernes de fabrication et aux possibilités d'amélioration et de développement de ces deux industries.

M. Staub visitera la France, l'Angleterre, la Louisiane, Cuba et peut-être les îles Hawaï, pour se documenter sur place.

Nous sommes reconnaissants au Gouvernement de Maurice d'avoir bien voulu permettre à M. Staub de se charger de cette mission, dont nous attendons beaucoup de bien.

CAMPAGNE ANTI-MALARIENNE.

Le 28 janvier 1949 le Dr. M. C. Dowling, chef de la mission anti malarienne venue à Maurice pour débarrasser l'île de la malaria a fait à la Chambre une causerie sur les résultats qu'il escompte des applications méthodiques et scientifiquement contrôlées de D.D.T. Cette méthode de destruction de l'anophèle a déjà fait l'objet d'une expérience à la Guyanne Anglaise où elle a rencontré un succès vraiment spectaculaire. Le Dr. Dowling pense que les conditions dans lesquelles elle est pratiquée à Maurice sont beaucoup plus favorables que celles qui s'appliquaient à la Guyanne Anglaise, et il conclut donc que l'on peut s'attendre sans optimisme à ce qu'elle réussisse au moins aussi bien à Maurice.

La malaria constitue un des fléaux les plus pernicieux que nous ayons eus à l'île Maurice, et depuis son introduction vers 1866, elle a causé de grands ravages dans la population, surtout parmi les classes pauvres. Ce serait donc un bienfait sans précédent que d'en être débarrassé, et nous espérons que tout sera mis en œuvre pour mener à bien la présente campagne anti-malarienne.

LE DR. A. C. HERKLOTS.

Le Dr. A. C. Herklots, secrétaire de la Branche des Recherches du Bureau des Colonies, à visité l'île Maurice du 4 au 11 mars dernier. Le Bureau de la Chambre a eu l'occasion de s'entretenir avec lui des problèmes qui relèvent de ses attributions, lesquelles embrassent l'étude de tous projets ayant pour objet le développement des ressources du sol.

Le Dr. Herklots est un enthousiaste qui a pris le plus vif intérêt à tout ce qu'il a vu à Maurice et qui a fait preuve du plus grand souci de mettre ses connaissances au service de la colonie. Il s'occupe, entre autres choses, des demandes d'assistance faites des fonds du *Colonial Development and Welfare Fund.* Il s'est offert à soumettre nos demandes à l'organisme dont il est le secrétaire afin de nous procurer toute l'assistance que nous pouvons espérer. Nous lui en sommes très reconnaissants.

M. C.G. EASTWOOD, C.M.G.

L'île Maurice a eu l'honneur d'avoir pour hôte du 12 au 24 avril dernier, M. C.G. Eastwood, C.M.G., Assistant Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Colonies. Nous en avons profité pour lui exposer nos problèmes et nos difficultés, et nous avons tout lieu de croire qu'il y portera la plus grande attention.

M. Eastwood a eu l'occasion de rencontrer un grand nombre de planteurs et d'industriels et de discuter avec eux les questions relevant de la vie économique du pays. Il a visité des établissements sucriers, des filatures d'aloès, des plantations de thé et de tabac, etc., et a pu se documenter sur place sur beaucoup de questions qui touchent à nos problèmes sociaux et économiques.

Il a fait avant son départ une causerie radio-diffusée dans laquelle il nous a fait part avec beaucoup de réalisme et de sincérité de ses impressions et de ses appréhensions ; nous sommes heureux de pouvoir le remercier de l'intérêt dont il a fait preuve à l'égard des questions qu'il nous a été donné de porter à sa connaissance.

BUREAU DE LONDRES

Il m'est un vif plaisir, une fois encore au cours de ce rapport annuel de témoigner au représentant de la Chambre à Londres, Sir Philippe Raffray, C·B.E., K.C., toute la reconnaissance du corps agricole de Maurice pour la compétence, le zèle, l'autorité et l'infatigable énergie avec lesquels il s'est mis à l'étude des questions nombreuses qui lui ont été soumises.

Il me serait impossible de vous énumérer les activités aussi variées que multiples auxquelles il s'est livré. Il n'est pas un seul sujet dont traite ce rapport qui n'ait occupé son attention, ou a propos duquel nous n'ayons eu à lui demander son aide ou son conseil. Son dévouement in-

lassable à défendre nos intérêts auprès du Bureau des Colonies, et des nombreuses autres autorités métropolitaines avec lesquels il est en contact fréquent, mérite toute notre gratitude ; je sais que vous me reprocheriez de ne pas lui adresser, aussi bien en votre nom, qu'en celui du Bureau de la Chambre et en mon nom propre, nos remercîments les plus sincères.

BUREAU DE MAURICE.

Au cours de l'exercice écoulé la Chambre a tenu 5 réunions plénières, 3 réunions du Conseil et 98 réunions du Bureau.

Je voudrais en votre nom et au mien adresser au président sortant, M. Raymond Hein, tous nos remercîments pour le dévouement avec lequel il a accompli sa tâche ; nous espérons qu'il nous reviendra bientôt, après avoir joui pleinement d'un repos bien mérité.

Je suis très reconnaissant à mes collègues du Bureau de la Chambre pour l'aide et la coopération qu'ils m'ont données au cours de mon court intérimat à la présidence de la Chambre, et je les en remercie bien sincèrement.

J'ai aussi l'agréable devoir d'offrir au personnel de la Chambre tous mes remercîments ainsi que ceux de mes collègues, et j'en suis convaincu, de tout le corps agricole, pour la façon digne d'éloge dont il s'est acquitté de sa lourde besogne. Aux secrétaires, donc, MM. Fernand Espitalier-Noël et Guy Sauzier, à leur assistant M. Tyack que nous avons eu le regret de voir s'éloigner de nous, à notre statisticien, M. Marot, à notre distingué officier de liaison, le Colonel Deane, toujours prêt à offrir ses services les plus dévoués, à nos dactylographes, Melles. Cantin et Sidonie, qui ont à répondre à un labeur toujours croissant, et qui le font avec le même zèle et le même empressement, — vont toute notre reconnaissance et nos remercîments.

Comme moi-même, vous avez dû apprendre avec grand plaisir que Son Excellence l'Officier Administrant la Colonie avait fait choix du major Guy Sauzier comme membre du Conseil Législatif. Je suis sûr d'être le fidèle interprète de vos sentiments en lui adressant ici nos vives félicitations pour cette distinction si méritée. La vive intelligence du major Sauzier, alliée à un esprit méthodique et à une inlassable ardeur au travail, nous a été précieuse en toutes circonstances et particulièrement durant ces deux dernières années pendant lesquelles la Chambre a eu à discuter de nombreux problèmes soulevés par la venue de la Commission Economique.

C'est maintenant à notre parlement, au service de tous ses compatriotes indistinctement, que nous le verrons encore, comme sur d'autres champs, toujours à l'avant garde, donner toute la mesure de son talent à défendre les intérêts de notre petit pays et de ses habitants.

Je suis heureux de constater une fois de plus que la Chambre a entretenu les rapports les plus cordiaux avec les autorités gouvernementales du pays et de la métropole. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler de l'aide

précieuse que nous a apportée notre très zélé directeur de l'Agriculture, M. W. Allan, O.B.E. Je voudrais ici remercier Son Excellence l'Officier Administrant le Gouvernement, ainsi que tout le haut personnel de son état-major, de leur bienveillance à l'égard des travaux de la Chambre et de l'appui constant qu'ils n'ont cessé de nous donner.

Je m'en voudrais d'oublier de témoigner toute notre reconnaissance à tous les amis de l'industrie et de l'agriculture, techniciens, hommes de science, administrateurs, planteurs, industriels, qui nous ont accordé leur collaboration spontanée, sans laquelle il nous aurait été impossible d'accomplir notre tâche.

CONCLUSION.

Messieurs, je ne sais si je dois m'excuser de la longueur de ce rapport ou si je dois plutôt regretter de n'avoir pu vous parler plus longuement de certains sujets et vous entretenir des nombreuses autres activités de la Chambre durant l'exercice écoulé. J'espère, cependant, avoir réussi à vous donner un aperçu assez substantiel des questions les plus importantes qui ont retenu l'attention de la Chambre durant cette année.

J'espère aussi avoir, dans une certaine mesure, fait justice de l'accusation qui nous est parfois portée de ne nous intéresser qu'à l'industrie sucrière. Il n'est guère d'activités touchant à l'agriculture du pays auxquelles la Chambre n'ait pas pris part; mais il nous faut bien reconnaître qu'aucune des perspectives qui s'offrent à nous dans le domaine de l'agriculture ne peut, à l'heure actuelle, nous assurer une sécurité plus grande que l'industrie sucrière. C'est donc là qu'il faut trouver la réponse au reproche que nous font parfois nos amis anglais d'être trop *sugar-minded*.

En attendant que se développent sur des bases saines et économiques des industries ou des cultures capables de remplacer l'industrie sucrière et d'assurer la vie économique de ce pays, c'est vers l'industrie sucrière que nous devons nous tourner, et c'est d'elle que nous devons attendre le salut. Il est peut-être séant que je termine ce rapport par un bref exposé des perspectives de l'avenir de cette industrie.

Selon toute prévision, la production sucrière mondiale atteindra cette année son chiffre le plus élevé et excédera probablement celle de 1939/40 d'un demi-million de tonnes. Cette production accrue sera-t elle totalement absorbée par la consommation ? Si non, qu'elles en seront les conséquences surtout si Cuba recommence à " dumper " ses sucres sur les marchés mondiaux ? Et comment porter remède à cet état de choses et empêcher la faillite de notre industrie sucrière ? Voilà bien des questions épineuses et difficiles.

Nous n'avons pas l'autorité voulue pour pronostiquer les conditions relatives à la production et à la consommation. Nous pensons, toutefois, qu'il ne fait pas de doute que les circonstances de la dernière guerre ont amené une augmentation appréciable de la consommation sucrière dans le monde, et que cette consommation peut être encore accrue, dans des

proportions assez fortes, lorsque disparaîtront les difficultés de devises et qu'aucune restriction de ce genre ne viendra restreindre l'appétit et les besoins des consommateurs. Nous savons que la consommation de sucre par tête d'habitant varie considérablement dans les divers pays du globe ; elle était avant la guerre de 125 livres par tête par an en Suède et de 3 livres en Chine. Le sucre est un aliment d'une très grande valeur nutritive, et ceci nous permet d'augurer qu'il y a de grandes possibilités de voir s'équilibrer ces différences énormes ; il est évident, par ailleurs, que cet équilibre ne peut s'opérer que par une augmentation de la production.

Ce processus prendra sans nul doute un temps assez long, surtout si l'on tient compte de la question de devises. D'ici là, nous devons, je crois, nous efforcer d'éviter deux choses : premièrement, que Cuba ne soit autorisé à " dumper " ses sucres, et alternativement, ou simultanément, que le cours mondial ne soit réglementé par rapport aux prix trompeurs du sucre cubain. Pour l'immédiat, l'Angleterre ne saurait oublier qu'elle ne peut prétendre payer le même prix en sterling qu'en dollars pour les sucres qu'elle achète.

Nous croyons savoir qu'il existe un projet d'accord international interdisant le " dumping " du sucre et d'autres produits, mais nous ne savons pas si cet accord est en vigueur ou si Cuba en fait partie.

Si ce remède ne pouvait être appliqué, ou s'il s'avérait impuissant à empêcher une chute verticale des prix de sucres, nous pensons qu'il n'y a qu'un seul autre remède capable de nous sauver : c'est celui d'augmenter la marge de préférence que l'Angleterre accorde au sucre de canne. Nous savons qu'il existe là encore des conventions internationales qui régissent cette question, mais nous jugeons qu'il est inadmissible que l'Angleterre ait pu prendre des engagements à ce sujet, en particulier envers l'Amérique, sans se soucier de l'Empire et des intérêts des producteurs du Commonwealth, et en particulier de ceux des colonies sucrières.

En effet, les chiffres suivants établissent sans la moindre équivoque que les producteurs sucriers du Commonwealth *reçoivent un traitement considérablement inférieur* en matière de préférence sucrière que les fournisseurs du marché américain.

Les sucres des îles Hawaï et de Puerto Rico, qui sont des territoires d'outre-mer des Etats-Unis au même titre que nous sommes des colonies du Royaume-Uni *entrent franc de port aux Etats-Unis.*

Les sucres des Philippines, *qui sont une république indépendante*, entrent *franc de port*, en Amérique, et continueront de jouir de ce traitement préférentiel jusqu'en 1954, date à partir de laquelle ils auront à acquitter un droit de douane *préférentiel* de beaucoup moins élevé que le nôtre.

Les sucres de Cuba, *qui est également une république indépendante* membre des Nations Unies, bénéficient d'une préférence de 6/3 par cwt, comparée à la nôtre qui est de 3/9 par cwt.

Et il existe encore d'autres territoires ne faisant pas partie des Etats-

Unis qui reçoivent de l'Amérique un traitement préférentiel supérieur au nôtre.

Notre préférence à nous est de 3/9 par cwt sur la base de 96° de polarisation. Même si on ajoute à cela la préférence spéciale dont jouissent les colonies, dite *certificated colonials*, cela ne représente pour l'île Maurice, sur des exportations de 375,000 tonnes, qu'un peu moins de 1/— par cwt ; soit au total 4/8½ par cwt.

Il est inconvenable que l'Angleterre puisse accepter sereinement de laisser périr ses colonies sucrières en leur refusant, non pas un traitement *plus avantageux* que celui accordé aux fournisseurs du marché américain; *mais seulement équivalent.* Cela est d'autant plus inadmissible que l'Angleterre elle-même accorde déjà, et depuis longtemps, à ses producteurs betteraviers un traitement de beaucoup supérieur au nôtre. La continuation d'une telle politique amènerait *la ruine d'une industrie économiquement saine* et le *maintien artificiel* d'une industrie *non viable* par ses propres moyens.

Si, cependant, la production sucrière augmentait dans de telles proportions que l'on soit forcé de recourir au système de contingentement, nous sommes d'avis qu'aucune limite ne devrait être imposée à la production sucrière dans le Commonwealth tant que cette production ne dépassera pas la consommation dans ce même Commonwealth. Nous ne verrions aucune objection à ce que les États-Unis en fassent autant pour ce qui est de leurs fournisseurs habituels.

Et lorsqu'il faudra avoir finalement recours au contingentement de la production dans le Commonwealth, il nous paraît indispensable que ce contingentement soit déterminé en égard aux conditions particulières de chaque pays.

Généralement parlant, les colonies sucrières du Commonwealth dépendent dans une beaucoup plus large mesure de leur production sucrière que ne le font les autres pays du Commonwealth. Elles n'ont pour ainsi dire aucun marché local et, qui pis est, la plupart — et c'est le cas de l'île Maurice — n'ont pas réussi jusqu'ici, en raison de leur situation géographique, de la nature de leur sol, de leur climat ou de leur dimension, à produire économiquement autre chose que le sucre.

Voilà, nous semble-t-il, quelques considérations qui méritent attention ; elles sont faites sans arrière-pensée et dans le seul but d'apporter des suggestions constructives qui puissent aider à résoudre le problème de l'avenir des pays producteurs sucriers.

Nous les soumettons avec confiance à ceux de qui dépend notre sort, notre existence même.

P. N. ANTOINE HAREL

20 Juin 1949.

DOCUMENTATION TECHNIQUE

(a) Industrie Sucrière

L. G. BAVER — *Les rendements réalisés en pratique doivent-ils être à la remorque des résultats des recherches* ? (Must actual yields trail research results). HAWAIAN PLANTER'S RECORD Vol. LIII pp. 1-11 (1949).

L'auteur qui vient de prendre la direction de la Station expérimentale de l'Association des planteurs sucriers des Havaï se demande pourquoi la production d'une superficie donnée de terre, dans les conditions présentes de la pratique ne parvient-elle pas à égaler ou même à s'approcher de celle que l'on saurait prétendre en intégrant les résultats des recherches scientifiques poursuivies avec succès, tant au laboratoire qu'en serre et en plein champ. Ainsi, par exemple, les rendements moyens réalisés au cours des cinquante dernières années, soit en culture céréalière sur les Grandes Plaines des Etats-Unis ou en plantations sucrières des Havaï n'atteignent pas les rendements escomptés théoriquement comme le prouve l'auteur à l'aide de statistiques et de graphiques appropriés.

En ce qui concerne notamment l'industrie sucrière des Havaï, il conviendrait de resserrer ce décalage entre la pratique et la science de façon à tirer le meilleur parti de cette dernière en tenant compte de tous les faits disponibles à ce jour, en égard aux trois problèmes fondamentaux : maintien et amélioration des sols et conservation du sucre produit.

(1) *Maintien des sols* : Il existe deux périodes critiques en culture de la canne au cours desquelles certains sols sont particulièrement vulnérables aux dégats causés par l'érosion, (a) celle qui s'écoule entre la récolte des dernières repousses et la fermeture des nouvelles plantations et (b) celle entre la récolte et la fermeture des repousses qui suivent. Parmi les mesures contre érosion qui ont été préconisées jusqu'ici— culture en terrasse, établissement des plantations en suivant les lignes de niveau, pratique de la rotation, cultures intercalées par bandes transversales aux pentes et utilisation d'un paillis en surface — seules, la plantation en sillons suivant le niveau et la conservation de la paille de canne en surface paraissent réalisables sur les terrains en pente de la zone sucrière non-irriguée des Havaï.

(2) *Amélioration des sols* : Il ne s'agit pas seulement de retenir les sols en place et d'aider à la pénétration des eaux de pluie sur les pentes, il faut aussi améliorer les sols peu productifs. Aux Etats-Unis, les moyens classiques d'amélioration consistent à faire intervenir à interval régulier, une culture dite améliorante et à pratiquer des apports de fumier sur les terres avoisinantes aux fermes. Les effets de ces mesures sont d'autant plus avantageux que le sol est plus pauvre et qu'il laisse à désirer au point de vue de ses qualités physiques. Mais comment adapter ces remèdes aux conditions qui prévalent sur les plantations sucrières des Havaï ? Il faudra du temps pour réaliser sur les lieux les recherches nécessaires qui prouveront ou nieront leurs mérites.

Par exemple, en dépit de certains faits d'observation qui prouvent le contraire, la paille de canne exerce une action favorable certaine sur le sol. Et c'est pour cette raison que les expériences antérieures qui fournirent des résultats négatifs à ce sujet doivent être reprises en tenant compte des données acquises récemment sur la décomposition des matières organiques.

(3) *Conservation du sucre produit* : Il y a lieu de réduire autant que possible les pertes de sucre entre le champ et l'usine ; ce problème est particulièrement aigu aux Havaï où les opérations de récolte et de chargement aux champs ont été mécanisées complètement. A cet égard, l'auteur suggère quelques améliorations dans la conduite des opérations, mais il attache plus d'importance à la modification radicale des machines actuellement en usage.

P. H.

A. F. BELL.—*Vingt ans de lutte contre les maladies de la canne.* (Twenty years of disease control.) — JOURNAL AUSTRALIAN INSTITUTE OF AGRIC. SCIENCE. Vol. 13 pp 2-7 (1949).

En Australie, la canne à sucre se cultive de Port Macquarie (lat. 32° S) dans la Nouvelle-Galles du Sud jusqu'à la Rivière Bloomfield (lat. 16° S) dans le Queensland septentrional. C'est dire que l'on rencontre sur une telle étendue l'équivalent des conditions climatiques qui prévalent sur les différentes zones à cannes dans le monde. Il en a résulté que l'introduction des variétés de cannes en provenance de la plupart des autres pays sucriers, activement poursuivie dans le passé sans mesures phyto-sanitaires adéquates, a été cause que l'Australie fut rapidement dotée de presque toutes les maladies de la canne.

Cette situation devenant alarmante pour l'industrie, il fut décidé en 1928 de procéder à des mesures rigoureuses, sous la direction de l'auteur, en vue d'enrayer l'étendue des maladies déjà existantes et d'écarter les nouvelles.

Le problème se posait de manière toute particulière car il s'agissait du contrôle sur les plantations appartenant à 8000 propriétaires indépendants, cultivant une plante à grand développement comme la canne qui ne répondait pas aux traitements classiques éprouvés sur d'autres plantes. Il fut d'abord décidé de s'attaquer aux maladies les plus sérieuses, comme la gommose par exemple, en créant par hybridation suivie de sélection des nouvelles variétés de cannes plus resistantes. Une technique d'inoculation artificielle des nouvelles cannes au champ fut élaborée dans ce but et rendit de grands services. D'autres maladies, telle que la morve rouge dont les agents pathogènes sont hebergés par le sol, furent combattus en instituant des pratiques culturales appropriées. De plus une station de quarantaine fut mise en service pour assurer l'introduction de variétés de cannes en provenance de l'étranger tout en se gardant de nouveaux dangers.

Ces mesures toutes orthodoxes en matière de phytopathologie ne furent pas suffisantes : après quelques années de contôle, il fallait encore avoir recours aux variétés spécifiquement résistantes et négliger par conséquent d'autres qui possédaient des caractéristiques agricoles supérieures. L'idéal

consistait en l'élimination radicale des maladies de chaque région sucrière et en la chasse aux variétés " porteuses de germes " qui, quoique cultivées sporadiquement, ne demeuraient pas moins la source principale d'infection des meilleures variétés. A cette effet, deux mesures toutes nouvelles et hardies, furent mises en vigueur en 1938 : (1) une loi prohibant sous peine d'amende sévère la culture, par tout planteur, de variétés de cannes autres que celles approuvées pour chaque région particulière et (2) la création d'offices régionaux dotés de pouvoirs étendus en vue de surveiller de près les debuts de toute nouvelle attaque de maladie et de prendre rapidement les mesures de défense qui s'imposent.

Les comparaisons qui suivent, entre l'état sanitaire des cultures à vingt années d'intervalle, montrent le chemin parcouru et prouvent le succès du contrôle phytopathologique inauguré dès 1928 par l'industrie sucrière australienne.

La gommose (*Xanthomonas vasculorum*) qui, en 1928, était répandue sur tout le territoire et menaçait l'existence même de l'industrie dans la région méridionale, a complètement disparu en 1948, sauf sur les plantations de l'extrême nord.

Le mildew duveteux (*Sclerospora sacchari*) qui attaquait les cannes un peu partout sur les districts de Burdekin, de Mackay et de Bundaberg notamment, a été aujourd'hui éliminé à part quelques cas isolés rencontrés sur ce dernier.

La maladie de Fiji (virus) qui se rencontrait dans le Queensland meridional n'est retrouvée présentement que sur un centre sucrier du sud qui jouit de conditions climatiques extrêmes.

La mosaïque (virus) qui s'était disséminée sur toutes les régions sucrières causant des pertes sérieuses en terre à contre bas, n'est aujourd'hui responsable que d'une perte annuelle inférieure à une centaine de livres sterling pour l'ensemble du Queensland.

Le " leaf scald " (*Xanthomonas albilineans*) qui était fort répandu dans le nord et retrouvé ailleurs à l'état sporadique, a maintenant disparu des districts du centre et du sud. Dans le nord, cette maladie n'a pas été totalement enrayée, ce qui fait que les variétés relativement sensibles ne peuvent y être propagées.

La morve rouge (*Physalospora tucumanensis*) qui se rencontrait partout et entrainait des pertes considérables sur les districts de Burdekin et du centre, n'exerce actuellement ses fâcheux effets qu'occasionellement, à la suite de conditions atmosphériques défavorables aux cultures.

La maladie des stries rouges (*Xanthomonas rubrilineans*) qui était très largement répandue et causait de graves dégâts sur les districts nord et du centre n'entraîne plus de pertes importantes et ne se montre gênante qu'en saison particulière.

La panachure chlorotique (virus) qui ne fut distinguée qu'en 1929 et qui causait quelques dégâts sur les repousses, notamment en région nord, n'a pu être entièrement éliminée pour la raison qu'une canne encore dominante, la Badila, est sensible à cette maladie. Le traitement par immersion des boutures dans l eau chaude n'est pas mis en pratique faute d'équipement nécessaire sur les plantations.

Le nanisme (virus) qui fut observé sur le district de Mackay, quoique rare actuellement, n'a point totalement disparu.

La maladie complexe des racines qui avait causée, dans certaines conditions peu favorables à la végétation, des pertes substantielles sur des cannes nobles, ne se retrouve plus sur les variétés nouvelles possédant une hérédité de cannes sauvages.

P. H.

H. M. L. — *Etêtement de la canne à sucre.* (Topping sugar cane) I. S. J. Vol. LI p. 160 (1949).

Des recherches entreprises au Queensland (vide The Producers' Rev. 1948, 39, p 44) ont conduit aux conclusions suivantes : Le point d'étêtement le plus rationnel lors de la récolte des tiges de cannes se situe soit sur le dernier entrenœud bien constitué, tant en longueur qu'en diamètre, soit sur celui qui le précède immédiatement. Ce point, facilement décelable sur des cannes non brûlées, se situe à deux entrenœuds au dessus du point d'insertion de la gaine de la feuille complètement desséchée, la plus élevée sur la tige.

P. H.

J. A. B. NOLLA — *Le contrôle des graminées adventices sur les plantations de canne à sucre à Porto Rico.* (Control of grass weeds in sugarcane fields in Puerto Rico.)— Science Vol. 108 No. 2796 pp. 112-113 (1948), d'après Sugar Vol. 44 No. 6 p. 58 (1949).

Trois années de recherches sur l'emploi des désherbants sur les plantations sucrières ont prouvé que pour être pleinement efficace et détruire les mauvaises herbes de toutes espèces, l'action du 2, 4-D doit être renforcée par l'adjonction d'autres produits chimiques spécialement actifs envers les graminées adventices.

Trois mélanges désherbants se sont révélés efficaces contre les mauvaises herbes en général : (1) 150 cc d'ester de 2, 4-D à 40% par gallon (3,785 litres) d'huile de diesel à être pulvérisé au taux de 40 à 50 gallons par acre. (2) 1 gallon de « Dow Contact » et 500 cc d'ester de 2, 4-D à 40% mélangés à 10 gallons d'huile de diesel. (3) 450 grammes de pentachlorophénol, un litre d'ester de 2, 4—D à 40% et 10 gallons d'huile. Ces trois herbicides ne sont point tolérés par des cannes au dessous de trois mois, tandis qu'en prenant certaines précautions ils peuvent être employés sur celles plus âgées.

Des recherches plus récentes ont démontré que l'huile aromatique (Shell) exerce une action désherbante plus active que l'huile de diesel, ce qui a permis de réduire la dose d'ester de 2, 4-D de moitié, c.à.d. de la porter à 75 cc par gallon d'huile Shell. Les opérations de désherbage, pour être réussies, doivent être conduites en suivant deux techniques complémentaires : (1) Les champs sont préparés, sillonnés et irrigués comme d'habitude ; après trois semaines

de repos, les mauvaises graminées se sont développées et c'est alors le moment de les détruire au moyen d'une pulvérisation au 2, 4-D dans l'huile. Les boutures de cannes ne sont mises en terre que le jour suivant ce traitement. (2) On ne pratique les pulvérisations de désherbant au 2, 4-D dans l'huile que sur des plantations âgées de plus de trois mois. Une heureuse combinaison de ces deux techniques a permis de réduire les sarclages de 6 à 3 sur les nouvelles plantations.

P. H.

GUSTAVE T. REICH.—*La valorisation des mélasses et la fabrication de l'acide carbonique solide d'après le procédé Reich.* (Molasses Evaluation and the Manufacture of Solid Carbon Dioxide, according to the Reich Process).—The Sugar Industry (Cuba) 1948, 2, No. 2 pp. 6-9, 49 D'après I. S. J. Vol. LI p. 170 (1949).

Le procédé Reich débute par un traitement préliminaire des mélasses avec de l'acide sulfurique afin de les débarrasser des sels de chaux nuisibles à l'obtention subséquente de levures riches en vitamine B1. On conduit la fermentation comme d'habitude, mais on procède simultanément à la distillation de l'alcool et à la concentration des vinasses ; les vins pauvres obtenus à la distillation sont rectifiés ; les vinasses concentrées sont carbonisées ; le charbon produit est activé ; les sels de potasse (carbonate de chlorure) sont lessivés de la masse charbonneuse, et finalement le CO^2, récupéré des bacs de fermentation, est purifié, désodorisé et converti en acide carbonique solide. Avec le procédé on obtient les résultats suivants en partant de 100 tonnes de mélasse : 275 hectolitres d'alcool éthylique à 95 ; 1200 kg de levure ; 16 tonnes d'acide carbonique solide ; 3300 kg de charbon décolorant ; 2500 kg de carbonate de potassium ; 1600 kg de chlorure de potassium ; 1100 kg de sulfate d'ammoniaque ; 8000 mètres cubes de gaz carburant ; et 2100 litres de goudron et d'huile légère.

L'acide carbonique solide est assuré d'un grand débouché dans l'industrie du transport frigorifique des denrées alimentaires périssables, de la viande notamment.

P. H.

A. RIOLLANO — *L'irrigation de la canne à sucre par aspersion.* (Overhead irrigation for sugar cane) — SUGAR, Vol. 44, June 1949 pp. 30-31.

La « Luce & Company » de Porto-Rico qui contrôle les plantations sucrières de trois centrales, Aguirre, Cortada et Machete, et qui dépense normalement plus d'un million de dollars par an pour le compte de l'irrigation, a entrepris l'année dernière l'essai d'un nouveau système d'irrigation par aspersion. L'expérience a porté sur une pièce de terrain de 77 acres, sur laquelle des tuyaux « Transite » de 6 pouces, fabriqués par « Johns-Manville Company », furent enfouis à 18 pouces de profondeur. Le terrain a été jalonné de 31 élévateurs fixes de 12 pieds de haut, placés à distance régulière

de 375 pieds. A tour de rôle, ces élévateurs sont munis de jets rotatifs à haute pression, susceptibles de projeter uniformément un pouce d'eau sur 2 acres et demi en 90 minutes. Le jet en question a été conçu par la « United Fruit Company », il tourne au taux d'un tour par 10 minutes et est alimenté par de l'eau, sous 120 livres de pression, fournie par une pompe Peerless délivrant 750 gallons d'eau à la minute, actionnée par un moteur G.M. Diesel. L'irrigation est pratiquée pendant la nuit, et un homme suffit pour changer d'élévateur en élévateur, les deux jets que comporte l'installation ; cet homme parvient ainsi à fournir un pouce d'eau à toute la pièce de terrain (77 acres) en trois nuits. Le coût de l'installation complète est évalué à 275 dollars par acre ce qui n'est pas excessif pour des terres valant 800 à 1000 dollars. Avant l'essai du nouveau système, les cannes irriguées par la méthode habituelle des sillons ne parvenaient qu'à un rendement d'environ 28 tonnes de cannes à l'acre en raison des disponibilités inadéquates en eau au cours de la période critique de l'année Avec le système par aspersion on compte sur 6 à 8 tonnes de cannes supplémentaires par acre. De plus, l'irrigation par aspersion permet de réaliser une bien meilleure utilisation de l'eau et évite le gaspillage : avec un même volume d'eau trois acres, par exemple, peuvent aujourd'hui être irrigués effectivement là où on ne parvenait à irriguer qu'un acre seulement.

D'autres planteurs moins importants de Porto-Rico ont suivi l'exemple de la « Luce & Company » et ont entrepris l'irrigation par aspersion sur leurs plantations, utilisant un système portatif, moins coûteux, que celui décrit plus haut. Il reste à démontrer par ailleurs lequel des deux types d'installation — fixe ou mobile — est plus avantageux en pratique pour la canne à sucre. Il est peu probable cependant que l'irrigation par aspersion paye là où l'eau est abondante et où la main-d'œuvre est bon marché.

Une de ces installations portatives a été faite à la Station expérimentale de Rio Pedras à l'aide d'un matériel « Carver International Buckner » présenté par « San Miguel & Cia ». Elle comprend 2000 pieds de tuyaux légers de 6 pouces et cinq élévateurs portatifs munis chacun de jets rotatifs fonctionnant simultanément et est en mesure d'irriguer une superficie de 10 acres à la fois. Chaque jet rotatif fait un tour en cinq minutes lorsqu'on dispose d'eau sous 120 livres de pression au rythme de 1500 gallons à la minute. La pompe utilisée est du type « Carver Split Case » actionnée par un moteur Diesel de 125 h p. de la marque International UD-18A. Toute l'installation parvient à répandre un pouce d'eau en une heure et demie.

Un autre système portatif a été présenté par la « General Farm Equipment Company » et comprend une pompe Jæger C.P.H. fournissant de l'eau sous une pression variant entre 80 et 120 livres et actionnée par un moteur de 99 h.p. de la marque Hercules Diesel DJXH. L'aspersion est obtenue à l'aide d'un appareil combiné comprenant trois jets de 1, 9/16, et 1/4 pouces de diamètre vendu par la « Rain Bird Mfg. Company », et fonctionnant sous 120 livres de pression pour un délit de 610 gallons d'eau à la minute. Cet assemblage de jets rotatifs, monté directement au haut de la pompe mobile, permet l'arrosage d'un cercle de 420 pieds de diamètre, soit trois acres, au taux d'un pouce d'eau par heure.

P. H.

SARDAR DATAR SINGH—*Le Comité Central de la canne à sucre aux Indes : ses réalisations et ses besoins pour l'avenir.* (Indian Central Sugarcane Committee : its achievements and future needs.)—INDIAN SUGAR Vol XII pp 394—397 (1949).

Depuis novembre 1944, ce comité central, qui comprend 53 membres, administre l'Institut de technologie sucrière de Cawnpur et la station d'amélioration de la canne de Coïmbatore. Ce comité se propose de créer à Lucknow un nouvel institut de technologie sucrière et de recherches sur la canne, doté de moyens puissants. L'institut en question sera le plus grand établissement du genre en Asie.

L'industrie sucrière aux Indes est entrée dans sa phase moderne en 1939, à la suite de l'imposition de tarifs protectionnistes qui réduisirent presqu'au néant les importations de sucre en provenance de Java. Cette mesure a été cause que l'industrie sucrière s'est développée à un tel point, qu'aujourd'hui elle n'est surpassée que par l'industrie cotonnière.

Tout le problème économique actuel gravite autour du fait que les rendements aux champs demeurent extrêmement bas et n'atteignent en moyenne qu'une quinzaine de tonnes de cannes par acre. Cependant, là où l'irrigation a pu être pratiquée et les fertilisants nécessaires appliqués, il a été possible d'enregistrer des tonnages de canne s'élevant jusqu'à 55 tonnes à l'acre. Il est donc prouvé que les variétés améliorées obtenues à Coimbatore ne produisent les rendements accrus escomptés que si les sols sont irrigués et fumés convenablement, ce qui milite en faveur de l'abandon de la culture extensive encore pratiquée de nos jours pour des méthodes d'exploitation plus intensives

Voici la liste des variétés de canne le plus cultivées dans chacune des régions sucrières des Indes :

I. Provinces Unies (a) de l'ouest : Co. 312, 313, et 421 ; (b) du centre : Co 290, 312, 313, 421 et 529 (c) de l'est Co. 313, 365, 370, 393, 395, 421 et 453.

II Bihar (a) du nord : Co. 313, 395 et 453, B. O. 10 et 11 (b) du sud : Co. 313, 453, et 513, Co. K. 32, B. O. 10 et 11.

III. Orissa : Co. 419 et 421.

IV. Bengale Occidental : Co. 313, 331, 421 et 527.

V. Assam : Co. 419.

VI. Madras : Co. 281, 349, 419, 421, 449, 467 et 527.

VII. Bombay : Co. 290, 413, 419, 421 et 475.

VIII. Panjab Oriental : Co. 312.

En ce qui concerne les sucreries, les progrès ont été aussi considérables : en partant de 31 usines fonctionnant en 1931/32 on a atteint le nombre de 140 usines en 1946/47.

P. H.

(b) Agronomie générale

G. BARBIER & J. CHABANNES.— *Sur le mécanisme de l'adsorption des phosphates par divers constituants des argiles des sols.*— Annales Agronomiques 19ème année No 3 pp 343-379 (1949).

La fraction des engrais phosphatés susceptible de passer dans le sol par l'état dissous subit de la part de l'argile une adsorption qui comprend deux phases successives : (1) La première comporte une liaison des anions PO^4 avec les cations métalliques superficiels de l'argile, calcium échangeable notamment ; l'équilibre correspondant à ce mode de liaison est rapidement atteint. (2) La deuxième phase comporte une liaison des anions phosphoriques avec des cations non échangeables qui font partie intégrante du granule argile, fer des sesquioxydes dits libres notamment ; cet équilibre n'est atteint qu'après des mois ou des années. Les ions PO^4 retenus dans la première phase passent partiellement à la deuxième forme jusqu'à un équilibre entre les deux. On peut dire qu'à ce moment, les diverses combinaisons d'adsorption formées dans un même sol ont la même solubilité puisqu'elles sont en équilibre avec la même solution. Il ne s'en suit pas d'ailleurs qu'elles doivent alimenter les racines des plantes de la même façon car les équilibres de désorption paraissent s'établir plus vite pour la première forme que pour la seconde.

La première forme peut être libérée au laboratoire par un lessivage rapide du sol au moyen d'un acide minéral dilué. La deuxième forme peut ensuite être extraite par les alcalis dilués. Ainsi la quasi totalité des ions PO^4 retenus par l'argile étudiée demeure, peut-être indéfiniment, susceptible de participer directement ou indirectement aux équilibres entre adsorbant et solvant. En conséquence, la quantité d'engrais phosphatés qu'il est nécessaire de dépenser pour élever le niveau des réserves d'un sol pauvre doit être considérée comme concourant tout entière à augmenter la puissance alimentaire de ce sol. Par ailleurs, les faits observés n'ont pas apporté de preuve que pour entretenir la fertilité du sol à son niveau actuel, il faille lui fournir plus de phosphates que les cultures (et éventuellement l'érosion) n'en exportent,

P. H.

G. BARBIER —*Humus et Fertilité.*— CAHIERS DES INGENIEURS AGRONOMES 4e année Nos. 47-48 pp. 20-22 (1949),

Les relations entre l'humus et la fertilité présentent un double aspect : d'une part la fertilité du sol est fonction de sa richesse en humus ; d'autre part, étant donné que l'unique source créatrice de l'humus est la végétation même, la quantité de matériaux humifiables dont dispose l'agriculture est fonction de l'importance des récoltes, donc de la fertilité naturelle ou acquise du sol. Il importe de tenir compte de cette interdépendance mutuelle de la richesse du sol en humus et de la production végétale pour juger sainement de la valeur des méthodes culturales modernes à l'égard de la conservation de la fertilité.

Les trois principaux rôles de l'humus dans la fertilité comprennent : (1) une amélioration de *l'état structural du sol* grâce aux ciments organiques formés ; (2) une libération progressive plus soutenue d'azote minéral et d'agents dissolvants d'autres principes nutritifs favorables à une *meilleure alimentation des plantes* ; (3) une action antagoniste à l'égard de microorganismes nuisibles aux plantes grâce à la *production de substances dites antibiotiques* à la suite du développement de microorganismes saprophytes communs que favorise l'introduction de matière organique au sol. Ces trois rôles sont d'autant mieux remplis dans les sols qu'il s'agit « d'humus jeune » en voie de décomposition microbienne.

Les principales sources d'humus comprennent : (1) *les résidus laissés par les récoltes* qui sont d'autant plus importants que les rendements sont eux-mêmes plus élevés, le système radiculaire par exemple représentant à lui seul 10 à 20% des parties aériennes. Or une tonne de matière organique sèche non décomposée équivaut à environ 3 tonnes de fumier dans son état normal d'humidité ; (2) *les excréments solides du bétail*, évalués en fumier, représentent par an environ 6 tonnes par tête de gros bétail ; ces chiffres soulignent l'intérêt de l'introduction de prairies à pâtures dans l'assolement ; (3) *les pailles* enfouies en nature fournissent un rendement en humus suffisant pour que l'on puisse recommander l'enfouissement direct des pailles, au moins en culture intensive, étant donnée l'énorme simplification du travail que comporte cette pratique par comparaison à leur transformation en fumier ; (4) *les engrais verts* cultivés uniquement dans le but de produire de l'humus ne peuvent guère être envisagés pour des raisons économiques que sous forme de cultures dérobées ; par contre une pratique excellente pour l'entretien de la fertilité consiste à enterrer une dernière coupe d'une légumineuse fourragère, les premières coupes étant données au bétail.

La fumure organique comporte, comme la fumure minérale, un optimum économique. Par exemple, l'enrichissement du sol en humus implique une importante mise de fonds — un accroissement de 1 o/o dans la couche arable, soit 12 tonnes d'humus stabilisé par arpent, correspond à 500 kg d'azote — même en tenant compte de ce que l'azote fixé par les bactéries des légumineuses peut être moins couteux que celui des engrais azotés du commerce.

D'autre part, la quantité de matière organique qui se détruit spontanément dans le sol par unité de temps est d'autant plus grande que le sol est plus riche en humus. L'entretien d'un stock d'humus accru exige un train de dépenses lui-même accru comme conséquence, par exemple, d'une aggravation des pertes d'azote par drainage.

Finalement, pour entretenir dans le sol un stock d'humus élevé, il est nécessaire d'y consacrer une fraction importante des récoltes et non, seulement, celle qui a le moins de prix comme la paille. Faire pousser des fourrages de haute valeur nutritive et les enterrer pour enrichir davantage le sol en humus, c.à.d., sacrifier la production du lait et de la viande à la production de l'humus n'est pas nécessairement rentable lorsque l'entretien d'une bonne fertilité par des apports suffisants de matière organique est déjà assuré par ailleurs.

Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas possible d'exploiter le sol de façon rentable lorsque le taux d'humus s'est abaissé endessous d'un certain minimum qui peut être fixé à environ 2 o/o de matière organique totale entretenue,

c.à.d., renfermant une certaine proportion de matière végétale en décomposition active. C'est là un minimum absolu valable pour les terres qui pâtissent le moins de l'appauvrissement du sol en humus.

Il y a donc lieu de prodéder par tous les moyens appropriés à la réduction du coût des fumures organiques afin de ne pas alourdir les budgets inutilement.

P. H.

P. Boischot—*La conservation de la fertilité des sols.* CAHIERS DES INGÉNIEURS AGRONOMES—3e année, No. 46, pp. 28—29 (1949).

Les recherches modernes ont bien précisé les conditions dans lesquelles les éléments minéraux doivent être apportés au sol sous forme d'engrais pour maintenir la fertilité.

La fertilité propre, particulière à chaque sol, dépend de la profondeur du sol, de sa teneur en complexe argilo-humique, de sa capacité pour l'eau, de la profondeur du plan d'eau, de la nature minéralogique du sol et de la facilité avec laquelle les réserves d'éléments nutritifs sont mises à la disposition des plantes, etc. Plus cette fertilité propre est élevée, plus il est facile d'augmenter les rendements par apports d'engrais. Mais ce que le cultivateur tient à conserver, c'est le potentiel de production actuel de sa terre. Celui-ci du fait des cultures, des fumures, des façons antérieures, a une *fertilité acquise* de beaucoup supérieure à la fertilité propre.

Pour maintenir le degré de fertilité du sol par l'emploi des engrais, il est indispensable de remplir les conditions suivantes : (1) que le sol possède des réserves *d'humus* suffisantes, (2) que son *état calcique* soit satisfaisant, (3) qu'il puisse emmaganiser et conserver dans les couches profondes une *quantité d'eau* suffisante au développement de bonnes récoltes.

Pour suivre la fertilité d'un sol et assurer sa conservation, il faut connaître les gains et les pertes en éléments fertilisants et établir si possible un bilan. Les apports d'éléments fertilisants par les engrais sont exactement connus par l'agriculteur. Il n'en est pas de même de ceux en provenance du fumier. La question de l'humus mise à part, le fumier amène au sol des doses de N. P. K. non négligeables, mais il est difficile d'en fixer les quantités exactes sans analyse chimique préalable, le fumier étant de composition fort variable. Quant aux exportations d'éléments fertilisants par les récoltes, elles peuvent être évaluées assez exactement par l'analyse des récoltes. Par contre les exportations par les eaux de drainage sont pratiquement impossible à chiffrer : elles peuvent être considérables en ce qui concerne l'azote tout en étant très faibles pour la potasse et presque nulle pour l'acide phosphorique.

Pour l'engrais azoté, le calcul de la rentabilité des engrais est assez facile à établir. L'augmentation des doses d'azote conduit presque toujours à une augmentation de rendement jusqu'au point où cet accroissement est limité par des accidents végétatifs suivant les cultures et les sols. On arrive ainsi à fixer expérimentalement pour chaque culture et pour chaque exploitation la quantité d'azote optimum à apporter ainsi que la nature de l'engrais et les dates d'épandage les plus avantageuses. Il faut noter que les engrais azotés

ne s'accumulent pas dans le sol et qu'il n'est pas possible d'enrichir celui-ci directement en azote par les engrais minéraux et le seul moyen d'augmenter la teneur du sol en azote est par l'intermédiaire des engrais verts ou l'enfouissement de résidus de récolte.

Il est très difficile de déterminer en pratique la rentabilité des *engrais phosphaté et potassiques*. En effet, dans la majorité des cas, l'épandage de P^2O^5 et de K^2O ne donne pas de résultats immédiatement visibles sur une culture, sauf si le terrain est fortement carencé en ces éléments. En un mot, ces engrais dans les terres déjà bien pourvues de P^2O^5 et de K^2O assimilables ont pour but de maintenir le potentiel de rendement de la terre, et non de l'augmenter. Les engrais phosphatés et, dans une plus faible mesure, les engrais potassiques, se fixent énergiquement dans la partie supérieure du sol : de 10 à 25 cm suivant la nature des terres. Il est donc possible, si l'on n'y prend garde, d'accumuler le P^2O^5 à la surface du sol sans aucun profit pour la plante, et il convient par des moyens culturaux appropriés de mettre l'engrais phosphaté au niveau même des racines. En fin de compte, la fertilité au point de vue acide phosphorique et potasse peut et doit être maintenue par l'apport d'engrais. Ceux-ci doivent intervenir avant que les terres ne soient carencées. A cet égard il faut néanmoins signaler que les plantes cultivées sur des terrains non fumés en P^2O^5 et K^2O voient leur teneur en ces éléments diminuer bien avant que la carence en acide phosphorique et en potasse du sol ne se fasse sentir sur les rendements.

P. H.

STATISTIQUES

1°. CLIMATOLOGIE

(a) Pluviométrie (Pouces)

Localités / Mois	Nord						Centre					
	Pamplemousses (Gardens)	Pamplemousses (Normale)	Abercrombie	Abercrombie (Normale)	Ruisseau Rose	Grand Bay	Beau Bois (Moka)	Helvétia	Réduit	Réduit (Normale)	Curepipe	Curepipe (Normale)
Juillet 1949	1.70	2.93	1.20	1.82	0.54	1.17	4.31	4 42	3.41	2.75	10 01	8.57
Août „	1.05	2.59	1.07	1.90	0.60	0.82	1.65	1.86	1.41	2.47	1.41	7.79

Localités / Mois	Est				Ouest					Sud		
	Centre de Flacq	Camp de Masque	Palmar	G.R.S.E.	Port-Louis	Case Noyale	Beau-Bassin	Beau-Bassin (Normale)	Richelieu	Rose Belle	Camp Diable	Chemin Grenier
Juillet 1949	1.79	4.68	2.34	1.97	0.58	2.55	1.58	1 39	0.71	7.43	5.46	9,04
Août „	0.97	4.93	1.53	2.00	0.54	0.54	0.87	1.13	0.64	3.26	3.64	1.26

(b) Température °C

Localités	Beau-Bassin		Réduit				Curepipe		Richelieu	
Mois	Max.	Min.	Max.	Min.	Moy.	Nor.	Max.	Min.	Max.	Min.
Juillet 1949	23.6	15.5	21.4	1 .5	17.7	18.0	19.3	14.4	24.9	18.4
Août „	22.4	14.5	22.0	13.4	17.5	17.9	19.5	13.6	25.2	17.6

(c) Insolation

	Réduit	
Mois	Heures de soleil	Fraction d'insolation
Juillet 1949	264.07	77.4 %
Août „	241.62	68.4 %